Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP003
Intitulé	Programme opérationnel FEDER Wallonie-
	2020.eu
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de	
suivi	

ID	DENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE1
2. 2,	VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]4
	2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs4
3.	RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]7
	3.1. Vue d'ensemble de la réalisation
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6g
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4g
	(par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7
	mêmes entreprises
	1304/2013]
4.	SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS
6. pa	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, aragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]72
7.	RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS74
8.	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE216
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 [
10.1. Grands projets
10.2. Plans d'action communs
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]224
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]224 11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la
discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013226
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)227
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]230
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)231
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]232
Documents 233
Résultats de la dernière validation

- 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
- 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Pour la programmation FEDER en Wallonie, l'année 2017 a permis de finaliser la sélection de la plupart des projets publics retenus au terme des 1er et 2ème appels, d'en lancer un 3ème, mais aussi de clôturer la constitution effective de tous les instruments financiers du programme. A côté, elle s'est également démarquée par une première série de réalisations concrètes, tant au niveau des projets publics que des dispositifs directement destinés aux entreprises.

PROJETS PUBLICS

Pour rappel, le PO FEDER « Wallonie-2020.EU » s'articule autour de 27 mesures dont 20 sont destinées à des projets dits « publics », sélectionnés dans le cadre d'appels à projets et mis en œuvre par des bénéficiaires publics (ou assimilés).

1. Sélection

Au terme des 2 premiers appels (lancés en 2014 et fin 2015), 514 projets publics avaient été sélectionnés par le Gouvernement wallon, stratégiquement regroupés pour raisons thématiques ou territoriales au sein de 96 portefeuilles. Au 31 décembre 2017, **461 d'entre eux (82 portefeuilles)** ont fait l'objet d'une approbation formelle par le Gouvernement wallon, contre 299 projets (61 portefeuilles) au 31 décembre de l'année précédente. Pour rappel, cette approbation formelle vient clôturer un important travail de finalisation, qui débute après la première décision du Gouvernement wallon et qui vise à s'assurer de la conformité des projets sélectionnés avec la règlementation applicable et les recommandations formulées lors de la phase d'analyse.

S'y ajouteront, les projets qui ont été sélectionnés à la suite du **3ème appel** lancé en février 2017. Ce dernier a uniquement porté sur la mesure 2.3.3, intitulée « *Aide à la mise en place de hubs créatifs dans les villes universitaires et les villes de plus de 50.000 habitants* ». A sa clôture le 29 mars 2017, 13 projets répartis au sein de 7 portefeuilles avaient été déposés, sollicitant 9.529.909,52 € sur une enveloppe disponible de 4.426.845 €. Le processus de sélection qui s'en est suivi (identique à celui appliqué lors des deux premiers appels) a débuté par une première phase d'analyse qui s'est finalisée en mai 2017. Elle a été réalisée par l'administration fonctionnelle compétente (DGO6-Direction de la politique économique), chargée d'émettre un avis technique, et par le Département de la Coordination des fonds structurels (DCFS), dont l'analyse s'est focalisée sur des aspects d'éligibilité. Le 20 juin 2017, les membres de la Task force se sont ensuite réunis, finalisant leur travail par des recommandations à l'attention du Gouvernement wallon qui, le 29 juin 2017, sélectionnait 7 projets (6 portefeuilles), représentant un montant total de 4.230.772 €. Ces projets sont principalement localisés en zone Transition, un seul concernant le Brabant wallon (1.790.245 €). Au 31 décembre 2017, le travail de finalisation préalable à l'approbation formelle par le Gouvernement était en cours.

2. Etat d'avancement financier

Au 31 décembre 2017, **85.9** % de l'allocation financière totale des mesures « projets publics » du programme (1.132.484.333 €) était couverte, avec un montant total décidé de 973.378.637 €.

3. Résultats et réalisations

Pour les résultats et réalisations clés des mesures projets publics, par axe, il est renvoyé au point 3.1.

4. Focus Spécialisation intelligente (SI) - axe 2

En zone « Transition », 199 projets publics couvrent les 6 thématiques de la SI (cf. p. 287-288, RAMO 2016) pour un montant total décidé de 209.272.543 €. Les plus couvertes sont :

- les processus industriels et nouveaux matériaux (42,71% des projets)
- les technologies digitales (26,63%)
- la santé et l'alimentation (14%)
- la créativité (13%)

S'y ajoutent 24 projets soutenus par un des instruments financiers (2.3.1) (les 2 thématiques les plus couvertes sont celles des technologies digitales (41,6%) et de la santé et l'alimentation (29,1%)) ainsi que 16 projets de recherche conjointe (la thématique la plus couverte étant celle relative aux processus industriels et aux nouveaux matériaux (87,9%).

En zone « Plus Développée », 22 projets publics couvrent 4 des thématiques pour un montant total décidé de 15.559.262 €. Les plus couvertes sont :

- les processus industriels et nouveaux matériaux (64%)
- les technologies digitales (27%)

S'y ajoutent 2 projets de recherche portés par des entreprises (deux thématiques couvertes : technologies digitales (62,2%) et processus industriels & nouveaux matériaux (37,8%)).

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour rappel, les dispositifs destinés directement aux entreprises relèvent des axes 1, 2 et 4 du programme. On retrouve dorénavant 8 dispositifs d'aides directes aux entreprises dont 3 sont mis en œuvre au travers de 10 instruments financiers (9 sélectionnés fin 2015, 1 sélectionné courant 2017). Les informations utiles sont disponibles sur le portail EN MIEUX (http://www.enmieux.be/aides). A noter que le 10ème instrument a fait l'objet d'une campagne de communication en novembre 2017, les premières réalisations à mettre à son actif sont donc prévues dans le courant de l'année 2018.

1. Etat d'avancement financier

Au 31 décembre 2017, **68,7** % de l'allocation financière totale des dispositifs directement destinés entreprises du programme (537.532.932 €) était couverte, avec un montant total décidé de 369.195.719 €.

2. Résultats et réalisations

Concernant les aides directes aux entreprises, 289 d'entre elles bénéficient de subventions dans le cadre de leurs projets d'investissement (54 entreprises) ou de recherche (235 entreprises). On peut relever que les projets d'investissement des 54 entreprises soutenues dans l'axe 1 s'élèvent à 214,17 millions € et tablent sur une création minimale de 650 ETP.

Quant aux 9 instruments financiers actifs, ils ont déjà permis de soutenir 461 PME (dont 243 nouvellement créées) sur l'ensemble du territoire wallon, au travers de 471 engagements (participation en capital, prêt ou micro-prêt) partiellement ou totalement libérés au 31 décembre 2017. Financièrement, cela représente 36.002.578,72 € déjà libérés. Parmi les 461 PME soutenues, notons une hausse de l'emploi de 444,24 en équivalents temps plein (ETP).

Concernant plus particulièrement les tableaux 3A, nous rappelons qu'il s'avère que certains objectifs ont été sur ou sous-estimés. Lorsque tous les projets publics auront été approuvés par le Gouvernement wallon et que les dispositifs destinés aux entreprises seront pleinement opérationnels, un travail de réévaluation de ces objectifs devra être opéré.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

J.1.	vuc u chschibic uc la realisation	
ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux
		problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ECONOMIE 2020	L'axe 1 soutient la compétitivité et le développement des PME wallonnes dans une dynamique de croissance, de créativité et d'innovation au travers de projets publics, de projets portés par des PME et d'instruments financiers.
		Au 31.12.2017, on comptabilise 90 projets publics (26 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. En termes de réalisations, 5 infrastructures d'accueil (1 centre d'entreprises et 4 halls-relais) ont notamment vu le jour en zone « Transition ». 2 entreprises occuperont ces nouveaux bâtiments dès 2018. En animation économique, les opérateurs ont multiplié leurs activités avec les porteurs de projets et les entreprises : accompagnements individualisés, ateliers thématiques collectifs ou séminaires spécifiques. Plus de 5.800 entreprises (dont 3.660 nouvellement créés) en sont bénéficiaires et on note une augmentation de l'emploi de 1.022 ETP. Un réseau d'« account managers » a également été mis en place. Il permet aux conseillers d'offrir un accompagnement personnalisé de meilleure qualité et, aux PME à fort potentiel, d'être orientées vers les services ou partenaires les plus adaptés.
		Outre ces projets publics, 493 PME sont directement soutenues dans leurs projets d'investissement, soit au travers de subventions directes (54 PME dont 14 nouvelles – 214,17 mios € d'investissements projetés – 650 ETP à créer), soit via les interventions des 9 instruments financiers soutenus dans cet axe (439 PME dont 233 nouvelles – 61,51 mios € d'investissements projetés - 374 ETP créés).
		Etat d'avancement financier : fin 2017, 81 % de l'allocation financière totale de l'axe (491.053.210 €) était couverte, avec un montant total décidé de 397.649.578 €.
		A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.
2	INNOVATION 2020	L'axe 2 soutient la recherche, le développement technologique et l'innovation.
		Fin 2017, on comptabilise 221 projets publics (28 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. En termes de réalisations, 2017 se caractérise par le lancement et la poursuite des travaux de recherche ainsi que d'autres actions telles que le recrutement du personnel (301,15 ETP), l'acquisition d'équipements de pointe, la récolte et l'analyse de données. Les Centres de recherche ont poursuivi la mise en place de plateformes technologiques et unités de démonstration afin de présenter aux entreprises leurs avancées technologiques (travaux en cours). Quant aux Hubs wallons, ils ont poursuivi ou initié des actions d'accompagnement et d'animation ainsi que divers évènements. Depuis le début, plus de 1.200 entreprises ont bénéficié de leurs services.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Par ailleurs, divers dispositifs visent à inciter les entreprises à : - mener des projets de recherche conjointe (14 projets − 24 entreprises − 68,3 mios € d'investissements projetés) ou développer des démonstrateurs en vue de déployer leur technologie à l'échelle de production industrielle (2 démonstrateurs − 4 entreprises − 18,4 mios € d'investissements projetés); - à recourir aux prestations technologiques de centres de recherche (211 PME) ou aux services de conseillers en propriété intellectuelle (36 PME). S'y ajoutent les 8 instruments financiers dont les interventions s'adressent aux PME innovantes (22 PME dont 10 nouvelles − 24,56 mios € d'investissements projetés).
		Etat d'avancement financier : fin 2017, 76,5 % de l'allocation financière totale de l'axe (439.821.334 €) était couverte, avec un montant total décidé de 336.714.342 €.
		A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.
3	INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020	L'axe 3 vise l'amélioration de l'environnement urbain, la revitalisation des villes et la réhabilitation de friches industrielles. Son objectif est d'accroître l'attractivité et la croissance durable en milieu urbain, avec une approche « smart cities ». Il ne concerne que la zone « Transition » et s'oriente plus spécifiquement vers les métropoles et les pôles urbains identifiés comme prioritaires (Liège, Charleroi, Mons, Herstal, Seraing, Sambreville, La Louvière, Verviers, Arlon, Tournai, Mouscron et Namur).
		Fin 2017, on comptabilise 54 projets publics (30 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. Il s'agit principalement d'importants travaux de voiries, d'aménagements paysagers ou d'infrastructures permettant de redéfinir des axes urbains structurants. Avant de débuter les travaux, diverses démarches préalables sont obligatoires. Elles sont en cours pour la plupart des projets et affichent une bonne progression (acquisitions, désignation d'auteurs de projets, demandes de permis d'urbanisme, lancement de marchés publics et installation des chantiers). L'année 2017 a également été marquée par l'organisation de plusieurs actions de promotion touristique. En matière de dépollution, les analyses préalables réalisées en lien avec le principe « pollueur-payeur » ont permis le démarrage de plusieurs projets. Différents travaux préparatoires (évacuations, déboisement, investigations de sols) ont été réalisés et permettront de passer prochainement à la phase active d'assainissement. Etat d'avancement financier : fin 2017, 81,6 % de l'allocation financière totale de l'axe (310.004.052 €) était couverte, avec un montant total décidé de 253.012.873 €.
		A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE	L'axe 4 vise la diminution des émissions de gaz à effet de serre, en réduisant les dépenses énergétiques des entreprises et en contribuant au développement urbain durable (utilisation de sources d'énergies renouvelables, dont la cogénération, caractère durable des bâtiments publics, mobilité douce et multimodale). Fin 2017, on comptabilise 32 projets publics (21 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. En termes de réalisations, pour la majorité des projets urbains, les procédures administratives préalables aux travaux sont en cours et quelques premières concrétisations ont vu le jour en 2017 : études clôturées, attribution des marchés
		publics et/ou début des travaux. Ces projets, souvent de grande ampleur, exigent des démarches administratives préliminaires difficiles (acquisitions, expropriations, obtentions de permis ou articulations avec d'autres programmes de revitalisation urbaine). Leur démarrage, plus tardif, nécessite un suivi rapproché tant des bénéficiaires que des autorités wallonnes. Concernant les projets qui visent à accompagner les entreprises dans leur transition énergétique, les diagnostics établis ont débouché sur des plans d'actions concrets. Plus de 110 entreprises ont bénéficié de ces services. Quant aux 2 dispositifs destinés aux PME, un seul est opérationnel. Il s'agit du dispositif Easygreen mis en œuvre par l'instrument financier NOVALLIA. Officiellement lancé en novembre 2017, les premières interventions sont prévues en 2018.
		Etat d'avancement financier : fin 2017, 79,4 % de l'allocation financière totale de l'axe (273.924.586 €) était couverte, avec un montant total décidé de 217.631.602 €.
5	DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020	A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté. Multidimensionnel, l'axe 5 vise à renforcer l'attractivité ainsi que le développement intégré et durable des 12 pôles urbains identifiés comme prioritaires. Il se concentre donc sur la zone « Transition ».
		Au 31.12.2017, on comptabilise 26 projets publics (14 portefeuilles) approuvés par les entités infrarégionales. En 2017, ces projets ont entamé la réalisation de leurs objectifs : réhabilitation de bâtiments, réaménagement de voiries, places ou parcs, rénovation de lieux symboliques ou développement touristique et culturel. Parmi ceux-ci, 8 projets visent à renforcer la mobilité urbaine durable et à diminuer les gaz à effet de serre. Citons la reconversion de sites industriels en parkings mutualisés et de délestage, ou encore la construction d'une recyclerie destinée à la revalorisation de déchets ménagers.
		Au niveau de la mise en œuvre, pour la plupart des projets, les études de faisabilité, les démarches d'obtention des

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		permis d'urbanisme et le lancement des marchés publics sont en cours. Quelques acquisitions, nécessaires à l'exécution des travaux, ont également été réalisées. Quant aux travaux proprement dits : pour les projets dont les marchés publics avaient été initiés en 2016, ils ont pu débuter, tandis que pour les autres, ils débuteront une fois finalisées les procédures administratives préalables (études, approbation par différentes instances, obtention de permis, marchés publics, etc.).
		Etat d'avancement financier : fin 2017, 98.73 % de l'allocation financière totale de l'axe (85.168.768 €) était couverte, avec un montant total décidé de 84.090.950 €.
		A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.
6	COMPETENCE 2020	L'axe 6 soutient des centres de formation professionnelle ou établissements scolaires dans le cadre de leur acquisition d'équipements pédagogiques de pointe à haute valeur ajoutée. Ces nouveaux outils permettent aux personnes formées de maîtriser les dernières évolutions technologiques dans divers secteurs techniques qui existent dans le monde de l'entreprise, l'objectif étant de développer une meilleure adéquation entre la main-d'œuvre et les besoins du monde du travail. Ces formations s'adressent aux demandeurs d'emploi, aux apprentis, aux travailleurs, aux enseignants et aux étudiants. Au-delà, quelques rares projets aménagent aussi des bâtiments afin d'accueillir ces nouveaux équipements.
		Au 31.12.2017, on comptabilise 38 projets publics (12 portefeuilles) approuvés par le Gouvernement wallon. Ils couvrent les secteurs de la construction, de la logistique, des TIC, des métiers de bouche, de l'aéronautique, de la chimie, de la technique ou encore du design.
		Au cours de l'année 2017, une part significative des projets était en cours de développement. La plupart des bénéficiaires ont lancé leurs marchés publics ou ont déjà acquis des équipements pédagogiques de pointe renforçant les capacités de leurs centres de formation. Pas moins de 94 sections ou ateliers techniques ont ainsi déjà pu être équipés ou modernisés. Les personnes formées ont donc pu commencer à développer leurs connaissances et savoirfaire sur ces nouveaux équipements.
		Etat d'avancement financier : fin 2017, 76.3 % de l'allocation financière totale de l'axe (70.045.315 €) était couverte, avec un montant total décidé de 53.475.009 €.
		A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux
		problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	ASSISTANCE TECHNIQUE	L'axe 7 concerne l'assistance technique et regroupe l'ensemble des missions effectuées dans le cadre de la gestion et de la coordination du PO.
		Fin 2017, les dépenses identifiées dans le présent rapport étaient de 3 types: - Dépenses liées aux prestations du personnel cofinancé au sein du Département de la Coordination des Fonds structurels (DCFS) (22), de l'Autorité de certification (4) et de l'Autorité d'audit (5). - Celles qui découlent de la convention de partenariat conclue entre l'Institut wallon de la prospective et de la statistique (IWEPS), le DCFS et l'Agence Fonds social européen. Elle permet à l'autorité de gestion de bénéficier de l'appui et de l'expertise de l'IWEPS ce qui se traduit par la mise à disposition de données statistiques, le développement, l'amélioration, l'appui et le conseil dans la récolte et l'analyse des indicateurs de suivi, l'analyse de la contribution des fonds FEDER et FSE aux politiques publiques, la contribution et un suivi méthodologique dans le cadre de l'évaluation des PO FEDER et FSE, l'analyse du contexte socio-économique régional et belge et de son impact sur l'atteinte des résultats, notamment en lien avec la Stratégie 2020. - Celles supportées dans le cadre de l'organisation, en novembre 2016, d'un évènement relatif aux conditionnalités ex-ante. Quant aux actions de communication, elles sont dorénavant pilotées par un prestataire externe désigné pour une 1ère phase allant de janvier 2017 à janvier 2020. Elles s'accompagnent bien évidemment de mesures d'impact. A ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.
		A ce stade, aucun probleme majeur n a ete detecte.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y
d'investissement	compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	2 696,00		Temmes	3 808,00			
S	CO01	nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	2 696,00			6 298,00			Voir commentaires relatifs aux indicateurs CO03 et CO04
F	CO01	nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	168,00			183,00			
S	CO01	nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	168,00			372,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	107,00			49,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	107,00			49,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	2,00			5,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	2,00			5,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	300,00			437,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00			1 631,00			L'estimation de nbre d'entreprises (300) a été réalisée sur base du budget de la mesure et du coût moyen d'un dossier de prise de participation. In fine, le Gouvernement wallon a retenu en zone

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		financier autre que des subventions									transition un neuvième instrument financier dont les interventions prendront la forme de micro-crédits. A lui seul cet instrument estime le nbre d'entreprises soutenues à 1.386 unités. Quant à la diminution entre 2015 et 2016, elle s'explique par une diminution de l'objectif assigné aux huit instruments qui ciblent les PME (l'objectif initial de 300 unités est passé à 245 unités, les instruments prévoyant de ne débuter leurs activités qu'à partir de l'année 2017).
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	7,00			2,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	7,00			7,00			Objectif 2023 de l'instrument financier retenu par le Gouvernement wallon
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 350,00			3 222,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 350,00			4 618,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	160,00			176,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		Plus développées	160,00			360,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	640,00			2 676,00			
S	CO05	nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	640,00			2 893,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,00			162,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,00			344,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	283 000 000,00			24 403 631,01			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	283 000 000,00			149 865 204,00			
F		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		Plus développées	12 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		Plus développées	12 000 000,00			11 186 024,00			
F	CO08	augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	4 091,00			831,00			
S	CO08	augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	4 091,00			4 135,50			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement wallon (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017
F	CO08	augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	121,00			26,60			
S	CO08	augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	121,00			239,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement wallon (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			5,00			
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	Plus développées	1,00			0,00			
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	Plus développées	1,00			0,00			
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	En transition	1 500,00			2 000,00			
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	En transition	1 500,00			19 115,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	Plus développées	200,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de		Valeur cible		2017 Total	2017	2017	Observations
			mesure	région	(2023) - Total	(2023) -	cible (2023)		Hommes	Femmes	
						Hommes	- Femmes				
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès	Mètre	Plus	200,00			0,00			
		aux zones d'activité		développées							
		construites et/ou aménagées									
F	1.1.e	ZAE concernées par des	Nombre	En transition	5,00			0,00			
		projets de requalification									
S	1.1.e	ZAE concernées par des	Nombre	En transition	5,00			7,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au
		projets de requalification									31/12/2017
F	1.1.e	ZAE concernées par des	Nombre	Plus	2,00			0,00			
		projets de requalification		développées							
S	1.1.e	ZAE concernées par des	Nombre	Plus	2,00			0,00			
		projets de requalification		développées							

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 344,00			1 686,00			0,00		
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			7,00			0,00		
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		_
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 631,00			1 686,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions				0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7,00			7,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 713,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	187,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 047,00			736,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	178,00			1,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux				0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		entreprises (subventions)									
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un				0,00			0,00		
		soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un	2 960,50	0,00		1 800,00			0,00		
		soutien									
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un				0,00			0,00		
		soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un	176,00			29,00			0,00		
		soutien									
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	8,00			0,00			0,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE				0,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées				0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	14 215,00			2 000,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées				0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées				0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification				0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	3,00			0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification				0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification				0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y
d'investissement	compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.1 - Accroissement du nombre et du taux de survie des PME

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur cible	2017	2017	Observations
		mesure	région	référence	référence	2023	Total	Qualitative	
1.1.A	Création nette	Nombre	En transition	78 767,00	2013	87 007,00			Données 2015. La situation n'est pas encore définitive pour cette année, la création nette
	d'entreprises								d'entreprises était négative en 2015 (-1389). Le taux d'accroissement est de 1,7 %. Les données
									2016-2017 ne sont pas disponibles.
1.1.A	Création nette	Nombre	Plus	20 598,00	2013	22 753,00			Données 2015. La situation n'est pas encore définitive pour cette année, la création nette
	d'entreprises		développées						d'entreprises était négative en 2015 (-12). Le taux d'accroissement dans le Brabant wallon est
									quasi stable, de l'ordre de -0,01 %. Les données 2016-2017 ne sont pas disponibles.
1.1.B	Taux de survie des	%	En transition	89,10	2013	90,00			Données 2015. Le taux de survie en 2015 représentait la proportion d'entreprises créées en
	entreprises à 3 ans								Wallonie (hors Brabant wallon) en 2012 et toujours actives en 2015. Les données 2016-2017 ne
	_								sont pas disponibles.
1.1.B	Taux de survie des	%	Plus	94,70	2013	95,00			Données 2015. Le taux de survie en 2015 représentait la proportion d'entreprises créées dans le
	entreprises à 3 ans		développées						Brabant wallon en 2012 et toujours actives en 2015. Les données 2016-2017 ne sont pas
	-								disponibles.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.1.A	Création nette d'entreprises			77 378,00		0,00	
1.1.A	Création nette d'entreprises			20 586,00		0,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans			87,00		0,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans			89,90		0,00	

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3c - Soutenir la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/3c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	500,00	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	2 227,00	Hommes	remmes	
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	•	En transition	500,00			5 277,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			146,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			312,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	500,00			2 227,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	500,00			5 277,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	20,00			146,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	20,00			312,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	•	En transition	20,00			969,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	20,00			1 733,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	4,00			101,00			
S		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	•	Plus développées	4,00			194,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein	En transition	300,00			582,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	300,00			5 061,60			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	18,00			18,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	18,00			240,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

⁽¹⁾ S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
. ,			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 236,00			0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	263,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 236,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	263,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 511,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4 273,60			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	240,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3c - Soutenir la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services
Objectif spécifique	1.2 - Croissance des PME à haut potentiel (démarche proactive)

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur	2017	2017	Observations
		mesure	région	référence	référence	cible	Total	Qualitative	
						2023			
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	%	En transition	22,00	2011	23,00			A noter que les comptabilités nationales et régionales s'établissent en fonction de nouvelles normes comptables (SEC 2010) et que les investissements intègrent désormais les dépenses en R&D. Données 2014-2015 (dernière année disponible). Ce taux est le rapport entre la formation brute de capital fixe (Investissement) et la valeur ajoutée brute à prix courants pour une année donnée. Pour le taux d'investissement des entreprises non financières, il n'est pas possible d'isoler les PME. A noter que la révision des investissements (par rapport à la précédente version des comptes régionaux) a induit une révision à la baisse pour les autres provinces wallonnes du taux d'investissement pour l'année 2014, dorénavant à 24,2 %.
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	%	Plus développées	19,00	2011	23,00			Données 2014-2015 (dernière année disponible). Le taux très élevé, et non structurel, observé dans le Brabant Wallon en 2015 s'explique par le fait qu'une entreprise active dans le secteur pharmaceutique a racheté à une autre société un brevet pour plusieurs milliards d'euros. Cette dépense en R&D a induit une très forte hausse de l'investissement en 2015 dans cette province (3,9 Md€ en 2014 contre 5,9 Md€ en 2015). La révision des montants des investissements (notamment en R&D) (par rapport à la précédente version des comptes régionaux) a induit une révision à la hausse du taux d'investissement pour 2014, dorénavant à 43.6 %.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières			23,90		24,20	
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières			64,20		43,60	

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité	6g - Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la
d'investissement	gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/6g

(1)	ID	Indicateur		Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
<u> </u>			mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1	En transition	601,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	601,00			0,00			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	14,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	14,00			0,00			
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	51,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	51,00			0,00			
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1	Plus développées	6,00			0,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions		Plus développées	6,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	558,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	558,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,00			0,00			
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			0,00			
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			4,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			0,00			
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	Nombre	En transition	4,00			4,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

⁽¹⁾ S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Total	Hommes	remmes	0.00	Hommes	remmes	0.00	Hommes	remmes
C		1				- ,					
2	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	2,00			0,00			0,00		
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE				0,00			0,00		
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE				0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité	6g - Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la
d'investissement	gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé
Objectif spécifique	1.3 - Stimuler les performances économiques des entreprises par la mise en œuvre de l'économie circulaire

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
		mesure				2023			
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)	€/kg	En transition	0,93	2011	0,94			Données 2013, dernière année disponible. La productivité des ressources se calcule comme le rapport entre le PIB (en volume au prix de 2010) et la consommation intérieure de matières (DMC). Cet indicateur sera actualisé lorsque que le prochain rapport sur l'analyse des flux de matières en Wallonie, qui fournit les valeurs de DMC, sera disponible à l'adresse url suivante : http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html. A noter qu'il n'est pas possible de discriminer par province et donc par zone.
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)	€/kg	Plus développées	0,93	2011	0,94			Données 2013, dernière année disponible. Cet indicateur sera actualisé lorsque que le prochain rapport sur l'analyse des flux de matières en Wallonie, qui fournit les valeurs de DMC, sera disponible à l'adresse url suivante : http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html. A noter qu'il n'est pas possible de discriminer par province et donc par zone.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)					1,18	
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)					1,18	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité	la - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de
d'investissement	compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2/1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO24	nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	240,00			142,17			
S	CO24	nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	1 1	En transition	240,00			249,64			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			18,55			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	15,00			28,26			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO25	nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	264,00			33,65			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	temps plein	En transition	264,00			47,01			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017. La diminution de l'objectif entre 2016 et 2017 s'explique par deux facteurs : les modifications apportées à un portefeuille de projets (Wallonia Biomed) qui ont entraîné une révision à la baisse du nbre de chercheurs à engager ainsi que la correction d'une erreur d'encodage lors de la fixation des objectifs assignés à un projet de ce même portefeuille.
F	CO25	nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	16,50			0,96			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	16,50			1,20			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	155,91			0,00			0,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	7,18			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées				0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	48,89			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées				0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,20	<u>-</u>		0,00	·		0,00	·	_

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité	la - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de
d'investissement	compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcement des capacités de RDI des organismes de recherche dans les domaines utiles aux PME

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur	2017	2017	Observations
		mesure	région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
2.1.A	Intensité de R&D de	%	En transition	2,50	2011	3,00			Données de 2013 et 2015. Valable pour l'ensemble de l'économie de la zone. Cet indicateur est
	l'ensemble de								disponible par province (et donc par zone) sur Eurostat. Pour information, la valeur 2013 pour
	l'économie								l'ensemble de la Wallonie était de 2,91.
2.1.A	Intensité de R&D de	%	Plus	2,50	2011	3,00			Données de 2013 et 2015. Valable pour l'ensemble de l'économie de la zone. Cet indicateur est
	l'ensemble de		développées						disponible par province (et donc par zone) sur Eurostat. Pour information, la valeur 2013 pour
	l'économie								l'ensemble de la Wallonie était de 2,91.
									L'intensité est plus forte dans le Brabant wallon étant donné la concentration des dépenses en
									R&D, principalement dans le secteur pharmaceutique, dans cette province. Sur la base des
									données actuellement disponible, l'année 2013 est révisée à 8,77 %.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie			1,59		1,22	
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie			6,43		8,77	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et
d'investissement	développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les
	transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et
	de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation
	précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la
	diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2/1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 631,00			1 498,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1	En transition	1 631,00			4 766,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		Plus développées	137,00			74,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	137,00			187,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	814,00			198,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	814,00			765,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	61,00			37,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	61,00			59,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	815,00			1 269,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	815,00			3 773,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	68,00			37,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	68,00			100,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017. L'objectif est de "100", la valeur "110" encodée en 2016 était incorrecte.
F		Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche		En transition	744,00			177,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	744,00			744,00			Objectif 2023 au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F		Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche		Plus développées	56,00			34,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	56,00			56,00			Objectif 2023 au 31/12/2017
F		Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		En transition	33 976 000,00			546 217,19			
S		Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		En transition	33 976 000,00			25 414 614,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F		Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		Plus développées	2 417 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		Plus développées	2 417 000,00			1 525 300,00			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2017
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	145,00			16,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	145,00			114,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017. La diminution entre 2015 et 2016 s'explique par la correction d'une erreur de plume.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché		Plus développées	16,00			0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	16,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise		En transition	145,00			15,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise		En transition	145,00			114,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement (ou par les instances compétentes) au 31/12/2017. La diminution entre 2015 et 2016 s'explique par la correction d'une erreur de plume.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	16,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits		Plus développées	16,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

	(1) II	Indicateur	Unité mesure	de Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
						Hommes	Femmes				
Γ		nouveaux pour l'entreprise									

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 868,00			0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	128,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 061,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	110,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche				0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	587,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche				0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche				0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement				0,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché				0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	110,00			136,00			0,00		
F		Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché				0,00			0,00		
S		Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	14,00			1,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise				0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	110,00			136,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise				0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00			14,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et
d'investissement	développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les
	transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et
	de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation
	précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la
	diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2.2 - Accroissement de l'innovation régionale par une collaboration accrue entre les structures de recherche publiques, les universités et les entreprises innovantes

ID	Indicateur	Unité mesure	de	Catégorie région	de	Valeur référence	de	Année référence	de	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Nombre		En transition	n	1 95	5,00	2012		2 640,00			Source : enquête CIS tous les deux ans (données 2012). Les résultats de l'enquête CIS 2014 n'ont pas encore été communiqués.
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Nombre		Plus développées	3	27	3,00	2012		360,00			Source : enquête CIS tous les deux ans (données 2012). Les résultats de l'enquête CIS 2014 n'ont pas encore été communiqués.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation					1 955,00	
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation					273,00	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et
d'investissement	développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les
	transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et
	de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation
	précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la
	diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2.3 - Augmentation du nombre de processus, produits et services innovants par une intensification de l'open innovation et de la RDI dans les entreprises

ID	Indicateur		Unité	de	Catégorie de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2017	2017	Observations
			mesure		région	référence		référence		2023		Total	Qualitative	
2.3.A	Taux	d'entreprises	%		En transition		57,60	2010			60,00			Source : enquête CIS 2014. L'indicateur est donné pour l'ensemble
	innovantes													de la Wallonie.
2.3.A	Taux	d'entreprises	%		Plus développées		57,60	2010			60,00			Source : enquête CIS 2014. L'indicateur est donné pour l'ensemble
	innovantes	_												de la Wallonie.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes					53,00	
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes					53,00	

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Priorité	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de
d'investissement	reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3/6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
			mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	210,00			0,00			
S		Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	210,00			128,23			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines		En transition	100 000,00			775,00			
S		Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	carrés	En transition	100 000,00			158 810,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	12,00			6,00			
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	12,00			40,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités				0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	29,04			0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les				0,00			0,00		
		zones urbaines									
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les	96 960,00			0,00			0,00		
		zones urbaines									
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus				0,00			0,00		
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	22,00			1,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Priorité	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de
d'investissement	reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.1 - Revitalisation de l'espace public urbain

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie	Valeur de	Année de	Valeur cible	2017 Total	2017	Observations
		mesure	de région	référence	référence	2023		Qualitative	
3.1.A	Population dans	Nombre	En	1 486 865,00	2013	1 544 853,00	1 497 232,00		En zone de transition, entre le 01/01/2011 et le 01/01/2017, la population des pôles a
	les pôles urbains		transition						augmenté (+0,25 %/an) mais toujours de façon moins rapide qu'en dehors des pôles (+0,50
									%/an). Les pôles n'ont contribué qu'à 30,6 % de la croissance des zones en transition (+
									22.243 habitants sur une croissance de 72.676 habitants) entre 2011 et 2017.
3.1.B	Emploi intérieur	Nombre	En	605 658,00	2011	667 333,00			Données 2014-2015. L'emploi intérieur est obtenu en sommant les statistiques des postes de
	dans les pôles		transition						travail de l'ONSS et les statistiques du nombre d'indépendants (y compris les aidants) publiées
	urbains								par l'INASTI dans les pôles urbains, en moyenne annuelle.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1.A	Population dans les pôles urbains	1 494 328,00		1 492 721,00		1 490 368,00	
3.1.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains			600 267,88		598 694,25	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
			mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	MW	En transition	9,50			0,00			
		production d'énergies renouvelables									
S		Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	MW	En transition	9,50			7,00			Objectif 2023 des projets approuvés
		production d'énergies renouvelables									par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	Tonnes de	En transition	3 000,00			0,00			
		Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à	CO2eq								
		effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	Tonnes de	En transition	3 000,00			3 514,00			Objectif 2023 des projets approuvés
		Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à									par le Gouvernement au 31/12/2017
		effet de serre	_								

(1) ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO3	D Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
S	CO3	D Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
F	CO3	4 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de				0,00			0,00		
		gaz à effet de serre									
S	CO	4 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de				0,00			0,00		
		gaz à effet de serre									

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelables

ID	Indicateur		Unité de	Catégorie	Valeur de	Année de	Valeur	2017	2017	Observations
			mesure	de région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
4.1.A	Electricité	générée	GWh	En	3 328,70	2012	4 105,00			En 2014, les énergies renouvelables (ER) représentaient 12,5 % de la production nette d'électricité. Quant
	par les	sources		transition						à la production électrique nette renouvelable, elle était estimée à 3 503 GWh. On observait un léger recul
	d'énergie									de la production (-1.9%) par rapport à l'année 2013. L'électricité issue des sources de type « hors
	renouvelables									biomasse » continue sa progression pour atteindre 2,3 TWh. La production électrique liée à la biomasse a
										régressé en 2014 pour atteindre près de 1,2 TWh, soit moins que la production électrique éolienne. Source
										donnée 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la
										Wallonie 2015, juillet 2017
										Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.1.A	Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables			3 975,00		3 503,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4b

(1)	ID	Indicateur		Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
			mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	•	En transition	262,00			110,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	262,00			473,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			0,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	20,00			1,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			0,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			0,00			
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	•	Plus développées	1,00			0,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	•	Plus développées	1,00			0,00			
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	128,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	128,00			128,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1,00			1,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	165,00			110,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	165,00			345,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		Plus développées	18,00			0,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		Plus développées	18,00			0,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien		En transition	78,00			6,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	Entreprises	En transition	78,00			85,00			Objectif 2023 des projets approuvés

(1	(I)	D	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
				mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			entreprises bénéficiant d'un soutien									par le Gouvernement au 31/12/2017
F	C	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	Entreprises	Plus	15,00			0,00			
			entreprises bénéficiant d'un soutien		développées							
S	C	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	Entreprises	Plus	15,00			1,00			
			entreprises bénéficiant d'un soutien		développées							

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	387,00			0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que				0,00			0,00		
		des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que				0,00			0,00		
		des subventions									
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que				0,00			0,00		
		des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que				0,00			0,00		
		des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	345,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	42,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	4.2 - Consommation d'énergie par les entreprises plus efficace

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	En transition	15,30	2012	13,70			Données 2014-2015. Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie, les données n'existant pas à un niveau subrégional. Source 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. A noter qu'en 2014, la consommation intérieure brute (tout comme la consommation finale totale) était descendue à son niveau le plus bas depuis 1985!
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	Plus développées	15,30	2012	13,70			Données 2014-2015. Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie, les données n'existant pas à un niveau subrégional. Source 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. A noter qu'en 2014, la consommation intérieure brute (tout comme la consommation finale totale) était descendue à son niveau le plus bas depuis 1985!

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.2.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		14,10	
4.2.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		14,10	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans
d'investissement	les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	0,30			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	0,30			25,35			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	420 000,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics		En transition	420 000,00			1 847 967,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre		En transition	148,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	148,00			1 256,07			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines		En transition	10 000,00			0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	10 000,00			22 205,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2016

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00		
F		Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics				0,00			0,00		
S	1	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 319 629,82			174 481,00			0,00		
F		Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	467,78			32,00			0,00		

(1) II	D	Indicateur	2016 Total	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
					Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			de gaz à effet de serre									
F	C	O39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les				0,00			0,00		
			zones urbaines									
S	C	O39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les	6 660,00			3 760,00			0,00		İ
			zones urbaines									

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans
d'investissement	les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.3 - Des bâtiments plus économes en énergie

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie	Valeur de	Année de	Valeur	2017	2017	Observations
		mesure	de région	référence	référence	cible	Total	Qualitative	
						2023			
4.3.A	Consommation	Mtep	En	15,30	2012	13,70			Données 2014-2015. Valeurs pour l'ensemble de la Wallonie, les données n'existant pas à un niveau
	d'énergie primaire		transition						subrégional. Source 2015 : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan
									énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. A noter qu'en 2014, la consommation intérieure brute (tout
									comme la consommation finale totale) était descendue à son niveau le plus bas depuis 1985!

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.3.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		14,10	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la
d'investissement	promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4e

() ID	Indicateur	Unité o	le Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
Ĺ			mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre		le En transition	1 300,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre		le En transition	1 300,00			6 750,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	30,00			0,00			
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	30,00			37,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées		En transition	30,00			3,00			
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées		En transition	30,00			26,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
S		Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée				0,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	33,00			10,00			0,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées				0,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	24,00			9,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la
d'investissement	promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.4 - Diminution des émissions de GES par la mise en place de stratégies et une mobilité multi-modale accrue

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	En transition	36 000 000,00	2012	34 960 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			35 978 000,00		35 449 000,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4g - Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4g

(1)	ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2017	2017	2017	Observations
			mesure		région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	MW		En transition	0,95			0,00			
		production d'énergies renouvelables										
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	MW		En transition	0,95			34,00			Objectif 2023 des projets approuvés
		production d'énergies renouvelables										par le Gouvernement au 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	Tonnes	de	En transition	300,00			0,00			
		Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à	CO2eq									
		effet de serre	_									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	Tonnes	de	En transition	300,00			4 065,00			Objectif 2023 des projets approuvés
		Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à										par le Gouvernement au 31/12/2017
		effet de serre	•									

(1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables				0,00			0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	34,00			0,00			0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de				0,00			0,00	0,00	
		gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	4 065,00			0,00			0,00	0,00	
		gaz à effet de serre									

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4g - Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile
Objectif spécifique	4.5 - Production et utilisation accrues de cogénération chaleur/puissance

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie	Valeur de	Année de	Valeur	2017	2017	Observations
		mesure	de région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
4.5.A	Electricité issue de la cogénération	GWh	En transition	2 078,80	2012	3 100,00			Donnée 2015. Source : SPW DGO4 - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD) : Bilan énergétique de la Wallonie 2015, juillet 2017. Historique : en 2012, la Wallonie a généré près de 2 080 GWh d'électricité nette et 5 970 GWhth de chaleur par cogénération. En 2013, la Wallonie a généré près de 2 140 GWh d'électricité nette et 6721 GWhth de chaleur par cogénération. En 2014, la Wallonie a généré près de 2093 GWh d'électricité nette et 6431 GWhth de chaleur par cogénération.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.5.A	Electricité issue de la cogénération			2 130,00		2 093,00	

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion
d'investissement	d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5/4e

(1) I	D	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de		Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023)	2017	2017	2017	Observations
				mesure		région		(2023) - Total	Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes	de	En transition		660,00			0,00			
			annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	CO2eq										
S		CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes	de	En transition		660,00			0,00			
			annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	CO2eq										

1	1)	ID	Indicateur	2016	2016	2016	2015	2015	2015	2014	2014	2014
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
I	7		Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		
5	S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion
d'investissement	d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	5.1 - Stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	En transition	36 000 000,00	2012	34 960 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			35 978 000,00		35 449 000,00	

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de
d'investissement	reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5/6e

(1) II	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	5. a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus		En transition	6,00	TIVIIII05	Tommes	2,00		1 0	
S	5. a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	6,00			10,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus				0,00			0,00		
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	8,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de
d'investissement	reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	5.2 - Revitalisation de certains quartiers urbains

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie	Valeur de	Année de	Valeur cible	2017 Total	2017	Observations
		mesure	de région	référence	référence	2023		Qualitative	
5.2.A	Population dans	Nombre	En	1 486 865,00	2013	1 544 853,00	1 497 232,00		En zone de transition, entre le 01/01/2011 et le 01/01/2017, la population des pôles a
	les pôles urbains		transition						augmenté (+0,25 %/an) mais toujours de façon moins rapide qu'en dehors des pôles (+0,50
									%/an). Les pôles n'ont contribué qu'à 30,6 % de la croissance des zones en transition (+
									22.243 habitants sur une croissance de 72.676 habitants) entre 2011 et 2017.
5.2.B	Emploi intérieur	Nombre	En	605 658,00	2011	667 333,00			Données 2014-2015. L'emploi intérieur est obtenu en sommant les statistiques des postes de
	dans les pôles		transition						travail de l'ONSS et les statistiques du nombre d'indépendants (y compris les aidants) publiées
	urbains								par l'INASTI dans les pôles urbains, en moyenne annuelle.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.2.A	Population dans les pôles urbains	1 494 328,00		1 492 721,00		1 490 368,00	
5.2.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains			600 267,88		598 694,25	

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Priorité	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le
d'investissement	développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6/10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	e Valeur cible	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023)	2017	2017	2017	Observations
` ´			mesure	région	(2023) - Total	Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	En transition	410,00			94,00			
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	En transition	410,00			417,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	Plus développées	27,00			0,00			
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	Plus développées	27,00			4,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	En transition	7 460,00			2 265,00			
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	En transition	7 460,00			9 915,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2017
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	Plus développées	493,00			0,00			
S		Superficie d'infrastructure construite, achetée		Plus développées	493,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	6.1.a	Section/atelier actualisé				0,00			0,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	172,00			0,00			0,00		
F	6.1.a	Section/atelier actualisé				0,00			0,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	3,00			0,00			0,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée				0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Priorité	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le
	développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	6.1 - Acquisition des compétences nécessaires aux besoins des PME grâce à des équipements de pointe et à l'extension des capacités d'accueil

ID	Indicateur	Unité mesure	de	Catégorie de région	Valeur référence	de	Année référence	de	Valeur 2023	cible	2017 Total	2017 Qualitative	Observat	tions
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	%		En transition		87,00	2013			87,00	84,95			
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	%		Plus développées		87,00	2013			87,00			Aucune disponible	donnée

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition						
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition						

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE	

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
					Total						
F	4.1.a	Emplois directs créés	Nombre		26,00			31,00			Nombre d'emplois qui, au sein de l'Autorité de gestion (principalement le DCFS), de la cellule de certification (Autorité de certification) et de la CAIF (Autorité d'audit), sont financés par l'Assistance technique. Au-delà du personnel pris en charge par l'Assistance technique de nombreuses autres personnes assurent également le suivi du programme et/ou des projets cofinancés. Ces personnes supplémentaires travaillent soit pour l'Autorité de gestion (au sein du DCFS, des administrations fonctionnelles et des organismes intermédiaires), soit pour l'Autorité d'audit (au sein de la CAIF et de son organisme associé (DAFE)). Situation arrêtée au 31/12/2017
S	4.1.a	Emplois directs créés	Nombre		26,00			31,00			Nombre d'emplois qui, au sein de l'Autorité de gestion (principalement le DCFS), de la cellule de certification (Autorité de certification) et de la CAIF (Autorité d'audit), sont financés par l'Assistance technique. Au-delà du personnel pris en charge par l'Assistance technique de nombreuses autres personnes assurent également le suivi du programme et/ou des projets cofinancés. Ces personnes supplémentaires travaillent soit pour l'Autorité de gestion (au sein du DCFS, des administrations fonctionnelles et des organismes intermédiaires), soit pour l'Autorité d'audit (au sein de la CAIF et de son organisme associé (DAFE)). Situation arrêtée au 31/12/2017

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4.1.a	Emplois directs créés	32,00			29,00			0,00		
S	4.1.a	Emplois directs créés	32,00			29,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8 046
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	289
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	439
autre que des subventions	
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7 287
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	3 914

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité d mesure	le Fonds	Catégorie région	de	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
prioritaire 1		CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	EEDED	En transition		6 035.00	nommes	lemmes	annuei	nommes	lemmes
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises		Plus dévelor		329.00					
1	D D	1	Indicateur financier axe 1										
1	F	1		Euro		En transition		50 147 463,00					
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro		Plus dévelor		1 600 182,00					
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises		En transition		1 498,00					
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises		Plus dévelop		74,00					
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro		En transition		37 893 584,00					
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus dévelor	pées	2 045 062,00					
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition		3 235 364,00					
3	0	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition		6,00					
4	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		110,00					
4	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus dévelop	pées	0,00					
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition		12 325 541,00					
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus dévelop	pées	697 360,00					
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les	Nombre	FEDER	En transition		3,00					
			actions ont été réalisées										
4	0	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition		0,00					
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition		1 034 233,00					
5	0	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition		2,00					
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition		6 525 664,00					
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus dévelop	pées	0,00					
6	0	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition		94,00	-				
6	0	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus dévelor	pées	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition				1
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées				
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition				
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées				
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition				
3	0	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition				
4	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
4	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition				
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées				
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition				
4	0	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition				
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition				
5	0	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition				
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition				
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées				
6	0	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition				
6	0	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité mesure	de Fonds	Catégorie d région	le Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	927			3 286,00		
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises		Plus développées	49			173,00		
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	75.149.509			476 002 458,00		
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	2.348.729			15 050 752,00		
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	Enterprises	FEDER	En transition	460			1 631,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité mesure		Catégorie région	de Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023 - Femmes
			soutien									
2	0		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	39			137,00		
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro		En transition	64.784.059,00			410 346 946,00		
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	4.599.595,00			29 474 388,00		
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro		En transition	49.235.885,00			310 004 052,00		
3	0	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	6			12,00		
4	0		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	74			262,00		
4	0		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	5			17,00		
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	41.461.798,00			261 382 294,00		
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	1.957.275,00			12 542 292,00		
4	I		Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre		En transition	10			30,00		
4	0	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	0			30,00		
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	12.956.812,00			85 168 768,00		
5	0	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	3			6,00		
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€		En transition	10.365.449,00			65 655 512,00		
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	685.046,00			4 389 803,00		
6	0	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	135			410,00		
6	0	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	9			27,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Publiques	476 002 458,00	40,00	385 436 239,21	80,97%	385 436 239,21	50 147 463,13	10,54%	145
1	FEDER	Plus développées	Publiques	15 050 752,00	40,00	12 213 338,94	81,15%	12 213 338,94	1 600 182,31	10,63%	16
2	FEDER	En transition	Publiques	410 346 946,00	40,00	313 761 499,77	76,46%	313 761 499,77	37 893 584,06	9,23%	252
2	FEDER	Plus développées	Publiques	29 474 388,00	40,00	22 952 842,27	77,87%	22 952 842,27	2 045 062,25	6,94%	28
3	FEDER	En transition	Publiques	310 004 052,00	40,00	253 012 873,13	81,62%	253 012 873,13	3 235 364,25	1,04%	54
4	FEDER	En transition	Publiques	261 382 294,00	40,00	208 027 049,13	79,59%	208 027 049,13	12 325 541,26	4,72%	33
4	FEDER	Plus développées	Publiques	12 542 292,00	40,00	9 604 553,74	76,58%	9 604 553,74	697 360,25	5,56%	3
5	FEDER	En transition	Publiques	85 168 768,00	40,00	84 090 950,37	98,73%	84 090 950,37	1 034 232,59	1,21%	26
6	FEDER	En transition	Publiques	65 655 512,00	40,00	52 861 690,95	80,51%	52 861 690,95	6 525 663,97	9,94%	36
6	FEDER	Plus développées	Publiques	4 389 803,00	40,00	613 318,00	13,97%	613 318,00	0,00	0,00%	2
7	FEDER	En transition	Publiques	32 827 755,00	40,00	2 329 937,80	7,10%	2 329 937,80	2 329 937,80	7,10%	3
7	FEDER	Plus développées	Publiques	1 254 230,00	40,00	88 008,80	7,02%	88 008,80	88 008,80	7,02%	3
Total	FEDER	En transition		1 641 387 785,00	40,00	1 299 520 240,36	79,17%	1 299 520 240,36	113 491 787,06	6,91%	549
Total	FEDER	Plus développées		62 711 465,00	40,00	45 472 061,75	72,51%	45 472 061,75	4 430 613,61	7,07%	52
Total général				1 704 099 250,00	40,00	1 344 992 302,11	78,93%	1 344 992 302,11	117 922 400,67	6,92%	601

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire		ristiques des penses				Catégorisation _l	oar dimension					Données financ	cières	
prioritane	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		03	BE322	457 500,00	457 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		05	BE332	253 000,00	253 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		06	BE332	600 000,00	600 000,00	240 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	BE322	598 300,00	598 300,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	BE332	1 929 712,46	1 929 712,46	190 366,60	4
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		11	BE322	6 055 722,75	6 055 722,75	0,00	1
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		11	BE332	110 045,42	110 045,42	44 018,17	1
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		15	BE332	5 430 053,40	5 430 053,40	0,00	1
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		20	BE322	436 900,00	436 900,00	0,00	2
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		20	BE332	1 586 222,22	1 586 222,22	585 600,00	2
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		22	BE323	115 000,00	115 000,00	0,00	1
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		24	BE322	322 690,00	322 690,00	0,00	1
1	FEDER	En	001	01	01	07	03		24	BE332	2 177 486,67	2 177 486,67	0,00	3
1	FEDER	En	001	01	02	07	03		03	BE324	345 000,00	345 000,00	0,00	1
1	FEDER	En	001	01	02	07	03		06	BE325	154 000,00	154 000,00	0,00	1
1	FEDER	En En	001	01	02	07	03		07	BE322	208 217,99	208 217,99	83 287,20	1
1	FEDER	En En	001	01	02	07	03		07	BE323	408 000,00	408 000,00	0,00	1
1	FEDER	En En	001	01	02	07	03		07	BE324	3 133 982,00	3 133 982,00	0,00	4
1	FEDER	En En	001	01	02	07	03		07	BE325	1 084 888,89	1 084 888,89	0,00	2
1		En En	001	01	02	07	03		07	BE332	1 534 867,80	1 534 867,80	151 200,00	2
1		En En	001	01	02	07	03		07	BE336	108 100,00	108 100,00	43 240,00	1
1	FEDER	transition En	001	01	02	07	03		07	BE352	2 897 500,00	2 897 500,00	0,00	1
1		En En	001	01	02	07	03		11	BE327	1 182 549,90	1 182 549,90	0,00	1
1		En En	001	01	02	07	03		15	BE323	1 980 000,00	1 980 000,00	0,00	1
1	FEDER	En En	001	01	02	07	03		15	BE325	450 000,00	450 000,00	450 000,00	1
1		En En	001	01	02	07	03		15	BE327	7 500 000,00	7 500 000,00	0,00	1
1		transition En	001	01	02	07	03		20	BE322	1 377 000,00	1 377 000,00	0,00	1
1	FEDER	transition En	001	01	02	07	03		24	BE326	3 718 050,00	3 718 050,00	0,00	1
1		transition En	001	01	02	07	03		24	BE352	500 000,00	500 000,00	0,00	1
-		transition									,	,		

Axe prioritaire		ristiques des penses				Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE322	800 000,00	800 000,00	320 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE326	851 075,00	851 075,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE331	900 000,00	900 000,00	360 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE321	28 500,00	28 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE325	95 000,00	95 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE336	300 000,00	300 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE326	660 000,00	660 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE351	129 000,00	129 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE32	19 377 062,25	19 377 062,25	4 844 265,57	3
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE33	10 954 097,31	10 954 097,31	2 738 524,33	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE336	1 343 111,82	1 343 111,82	335 777,96	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE34	1 585 279,72	1 585 279,72	396 319,93	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE35	8 092 943,49	8 092 943,49	2 023 235,87	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE3	30 000 000,00	30 000 000,00	7 500 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE32	41 625 135,50	41 625 135,50	10 406 283,88	3
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE33	21 263 835,95	21 263 835,95	5 315 958,99	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE336	5 372 447,30	5 372 447,30	1 343 111,82	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE34	4 755 839,16	4 755 839,16	1 188 959,79	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE35	8 092 943,49	8 092 943,49	2 023 235,87	1
1	FEDER	En transition	026	01	02	07	03		24	BE341	6 875 030,00	6 875 030,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	01	07	03		24	BE323	556 119,75	556 119,75	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE322	322 535,73	322 535,73	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE325	780 377,41	780 377,41	0,00	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE327	2 318 375,00	2 318 375,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	032	01	02	07	03		24	BE322	1 666 124,54	1 666 124,54	993 759,17	1
1	FEDER	En transition	034	01	01	07	03		24	BE322	2 526 175,00	2 526 175,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	034	01	02	07	03		24	BE326	459 421,18	459 421,18	0,00	1
1	FEDER	En transition	036	01	02	07	06		24	BE32	3 262 578,74	3 262 578,74	0,00	2
1	FEDER	En transition	036	01	03	07	06		24	BE327	6 812 810,00	6 812 810,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE3	5 856 115,99	5 856 115,99	7 500,00	3
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE32	20 514 131,09	20 514 131,09	1 634 236,10	11
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE33	9 258 469,38	9 258 469,38	528 704,24	5

					Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
FEDER		066	01	07	07	03		24	BE34	3 819 114,57	3 819 114,57	259 532,95	2
FEDER	En	066	01	07	07	03		24	BE35	3 822 702,36	3 822 702,36	714 136,41	2
FEDER	En	067	01	07	07	03		24	BE32	11 260 256,78	11 260 256,78	966 973,28	8
FEDER	En	067	01	07	07	03		24	BE33	5 895 742,27	5 895 742,27	629 351,95	4
FEDER	En	067	01	07	07	03		24	BE34	2 621 100,27	2 621 100,27	257 030,39	4
FEDER	En	067	01	07	07	03		24	BE35	2 262 390,21	2 262 390,21	272 837,75	2
FEDER	En	069	01	02	07	06		24	BE341	1 206 245,69	1 206 245,69	0,00	1
FEDER	En	069	01	03	07	06		24	BE342	1 461 599,99	1 461 599,99	0,00	1
FEDER	En	072	01	01	07	03		24	BE322	21 055 682,88	21 055 682,88	3 569,50	7
FEDER	En	072	01	01	07	03		24	BE323	12 035 811,29	12 035 811,29	0,00	2
FEDER	En	072	01	01	07	03		24	BE332	1 503 715,00	1 503 715,00	0,00	1
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE32	2 076 542,78	2 076 542,78	0,00	1
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE322	2 560 173,94	2 560 173,94	1 784,75	1
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE325	2 882 968,85	2 882 968,85	2 466 192,45	1
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE33	13 496 177,54	13 496 177,54	0,00	1
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE332	19 913 608,28	19 913 608,28	0,00	3
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE341	3 683 660,52	3 683 660,52	0,00	2
FEDER	En	072	01	02	07	03		24	BE352	3 270 376,08	3 270 376,08	203 089,93	2
FEDER	En	073	01	02	07	03		24	BE325	268 161,00	268 161,00	0,00	1
FEDER	En	073	01	07	07	03		24	BE3	1 969 026,19	1 969 026,19	274 926,43	1
FEDER	En	073	01	07	07	03		24	BE32	2 119 160,95	2 119 160,95	124 805,28	1
FEDER	En	073	01	07	07	03		24	BE35	1 428 088,37	1 428 088,37	225 646,57	1
FEDER	En	073	01	07	07	03		24	BE352	734 609,10	734 609,10	0,00	1
FEDER	Plus	001	01	02	07	03		07	BE310	2 621 853,84	2 621 853,84	0,00	4
FEDER	Plus	001	01	02	07	03		24	BE310	75 600,00	75 600,00	0,00	1
FEDER	Plus	001	03	07	07	03		16	BE31	1 250 000,00	1 250 000,00	312 500,00	1
FEDER	Plus	001	04	07	07	03		16	BE31	3 750 000,00	3 750 000,00	937 500,00	1
FEDER	Plus	066	01	07	07	03		24	BE31	2 000 024,92	2 000 024,92	97 768,88	4
FEDER	Plus	066	01	07	07	03		24	BE310	562 178,23	562 178,23	81 422,52	1
FEDER	Plus	067	01	07	07	03		24	BE31	1 060 420,50	1 060 420,50	80 171,41	2
FEDER	Plus	067	01	07	07	03		24	BE310	391 453,04	391 453,04	0,00	1
FEDER	Plus	073	01	07	07	03		24	BE31	501 808,41	501 808,41	90 819,50	1
	FEDER	FEDER Entransition FEDER Plus dévelopées	Formula Catégorie Catég	dépenses Catégorie de région Domaine d'intervention Forme de financement FEDER En transition transition 066 01 FEDER En transition 066 01 FEDER En transition 067 01 FEDER En transition 069 01 FEDER En transition 072 01 FEDER En t	Domaine Cartégoria Cartégoria Cartégoria Cartégoria Cartégoria Cartégoria Cartegoria Car	Formals	Fonds	Conting	Fonds of Cartegoria of Promosing (errigion) Cartegoria of Cartegoria of Promosing (errigion) Dimension of Promosing (errigion) Meanism (errigion) of Promosing (errigion) Dimension of Promosing (errigion) Dimension of Promosing (errigion) Thems (errigion) Thems (errigion) Secondary (errigion) Secondary (errigion) Promosing (errigion) Secondary (errigion) Promise (errigion) Thems (errigion) Thems (errigion) Thems (errigion) Promise (errigion)		Perform Control Perform Perf	Part	σ 1 Compa Compa<

nds Catégorie de région DER En transition Domaine d'intervention 001 001 001	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application	Dimension	Thème	Dimension	Dimension	C-A++-+-1 (2:-2:1:-1	Coût public éligible des	Total des dépenses éligibles déclarées		
transition DER En transition DER En transition DER En transition DER En	001		07	territorial	«objectif thématique»	secondaire FSE	économique	«localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	opérations sélectionnées pour un soutien	par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
DER En transition DER En transition DER En transition		 	07	07	01		16	BE32	14 156 836,58	14 156 836,58	3 539 209,15	3
DER En transition DER En	001	03	07	07	01		16	BE33	10 399 701,79	10 399 701,79	2 599 925,45	1
DER En	1	03	07	07	01		16	BE336	656 888,18	656 888,18	164 222,04	1
	001	03	07	07	01		16	BE34	408 518,01	408 518,01	102 129,50	1
DER En transition	001	03	07	07	01		16	BE35	6 244 221,18	6 244 221,18	1 561 055,29	1
DER En transition	001	04	07	07	01		16	BE32	15 678 075,01	15 678 075,01	3 919 518,75	3
DER En transition	001	04	07	07	01		16	BE33	5 357 422,14	5 357 422,14	1 339 355,53	1
DER En transition	001	04	07	07	01		16	BE336	2 627 552,70	2 627 552,70	656 888,18	1
DER En	001	04	07	07	01		16	BE34	1 225 554,04	1 225 554,04	306 388,51	1
DER En	001	04	07	07	01		16	BE35	693 802,35	693 802,35	173 450,59	1
DER En	056	01	01	07	01		06	BE332	1 157 800,00	1 157 800,00	0,00	1
DER En	056	01	01	07	01		13	BE332	1 014 207,20	1 014 207,20	0,00	1
DER En	056	01	01	07	01		20	BE322	425 794,65	425 794,65	0,00	2
DER En	056	01	01	07	01		20	BE332	648 372,71	648 372,71	0,00	4
DER En	056	01	01	07	01		24	BE323	3 122 954,11	3 122 954,11	0,00	3
DER En	056	01	01	07	01		24	BE332	8 741 402,84	8 741 402,84	208 813,91	4
DER En	056	01	02	07	01		07	BE323	383 265,80	383 265,80	0,00	1
DER En	056	01	02	07	01		07	BE332	12 374 250,35	12 374 250,35	489 239,35	2
DER En	056	01	02	07	01		11	BE323	339 660,00	339 660,00	0,00	1
DER En	056	01	02	07	01		13	BE327	233 812,96	233 812,96	0,00	1
DER En	056	01	03	07	01		07	BE326	1 918 855,45	1 918 855,45	0,00	2
DER En	056	01	03	07	01		08	BE344	269 400,00	269 400,00	0,00	1
DER En	056	01	03	07	01		20	BE352	665 318,12	665 318,12	0,00	2
DER En	057	01	01	07	01		06	BE322	6 084 496,73	6 084 496,73	0,00	6
DER En	057	01	01	07	01		07	BE322	5 104 325,03	5 104 325,03	407 056,63	3
DER En	057	01	01	07	01		24	BE332	3 785 816,80	3 785 816,80	19 452,94	2
DER En	057	01	02	07	01		07	BE326	525 483,81	525 483,81	0,00	1
DER En	057	01	02	07	01		12	BE327	124 434,56	124 434,56	0,00	1
DER En	057	01	02	07	01		24	BE326	120 733,76	120 733,76	0,00	1
DER En	058	01	01	07	01		24	BE3	1 335 109,73	1 335 109,73	85 317,96	1
DER En	058	01	01	07	01		24	BE32	1 817 264,50	1 817 264,50	0,00	1
DER En	058	01	01	07	01		24	BE322	8 167 632,59	8 167 632,59	997 409,59	3
	R En transition	R	R	R En transition En transition R En transition En transition R En transition En trans	R En transition T	R	R	R	R End transition 001 04 07 07 01 16 BE34 R End transition 001 04 07 07 01 16 BE35 R End transition 056 01 01 07 01 06 BE332 R End transition 056 01 01 07 01 13 BE332 R End transition 056 01 01 07 01 20 BE332 R End transition 056 01 01 07 01 20 BE332 R End transition 056 01 01 07 01 24 BE332 R End transition 056 01 01 07 01 24 BE332 R End transition 056 01 02 07 01 07 BE332 R End transition 056 01 02	R En 001 04 07 07 01 16 BE34 1 225 554,04 R En no 001 04 07 07 01 16 BE35 693 802,35 R En 056 01 01 07 01 06 BE332 1157 800,00 R En 056 01 01 07 01 13 BE332 1014 207,20 R En 056 01 01 07 01 20 BE332 425 794,65 R En 056 01 01 07 01 20 BE332 425 794,65 R En 056 01 01 07 01 24 BE332 648,372,71 R En 056 01 01 07 01 24 BE332 874,402,84 R En 056 01 02 07 01 07 B	R En 001 04 07 07 01 16 BE34 1225 554,04 1225 554,04 R En 001 04 07 07 01 16 BE35 693 802,35 693 802,35 R En 06 01 01 07 01 16 BE35 693 802,35 693 802,35 R En 06 01 01 07 01 13 BE332 1157 800,00 1157 800,00 R En 056 01 01 07 01 20 BE332 1014 207,20 114 207,20 R Ensistion 056 01 01 07 01 20 BE322 425 794,65 425 794,65 R En 056 01 01 07 01 24 BE323 3122 954,11 3122 954,11 R En 056 01 01 07 01 24 BE323 374 1402,84	R Ear

Axe prioritaire		eristiques des épenses				Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE323	8 663 380,08	8 663 380,08	188 160,79	6
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE332	25 032 917,69	25 032 917,69	976 018,48	6
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE327	993 500,00	993 500,00	115 441,71	1
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE332	239 829,70	239 829,70	22 420,49	1
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE343	3 099 744,83	3 099 744,83	240 497,07	1
2	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		24	BE322	1 309 500,00	1 309 500,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE3	3 408 217,31	3 408 217,31	571 191,34	6
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE32	1 179 925,20	1 179 925,20	9 245,17	3
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE322	13 992 146,71	13 992 146,71	3 307 547,99	12
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE323	23 321 368,11	23 321 368,11	2 841 827,97	33
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE33	76 268,00	76 268,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE332	21 268 234,40	21 268 234,40	1 736 305,20	27
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE352	3 552 449,10	3 552 449,10	464 646,89	7
2	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	BE343	2 157 693,21	2 157 693,21	362 638,65	2
2	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	BE352	426 807,60	426 807,60	140 536,26	1
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE322	3 561 466,53	3 561 466,53	369 646,80	4
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE323	14 228 389,29	14 228 389,29	2 692 896,34	19
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE332	12 270 184,32	12 270 184,32	1 296 460,96	21
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE352	1 116 700,13	1 116 700,13	214 312,53	3
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE3	285 388,19	285 388,19	83 501,34	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE32	1 734 736,10	1 734 736,10	0,00	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE327	3 444 591,57	3 444 591,57	946 994,72	3
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE332	710 842,85	710 842,85	76 599,36	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE336	375 801,86	375 801,86	114 679,19	1
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE321	410 150,21	410 150,21	127 218,15	1
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE322	5 292 063,32	5 292 063,32	1 155 478,12	6
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE352	852 855,84	852 855,84	138 900,53	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE32	6 976 610,47	6 976 610,47	492 805,21	5
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE322	1 296 693,29	1 296 693,29	145 967,85	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE323	10 311 746,05	10 311 746,05	251 483,65	5
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE327	2 797 647,68	2 797 647,68	253 998,24	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE33	536 578,13	536 578,13	41 183,54	1

Axe prioritaire		ristiques des				Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE332	12 434 919,11	12 434 919,11	41 158,96	6
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE341	953 404,39	953 404,39	228 523,10	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE352	9 639 784,82	9 639 784,82	1 675 864,09	4
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	01		16	BE31	1 084 782,75	1 084 782,75	271 195,69	1
2	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	01		16	BE31	3 254 348,25	3 254 348,25	813 587,06	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		07	BE310	988 000,00	988 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus	056	01	02	07	01		13	BE310	583 249,63	583 249,63	0,00	2
2	FEDER	développées Plus	057	01	02	07	01		07	BE310	1 483 200,00	1 483 200,00	0,00	1
2	FEDER	développées Plus	058	01	02	07	01		24	BE310	3 086 326,80	3 086 326,80	0,00	2
2	FEDER	développées Plus	060	01	02	07	01		24	BE310	6 724 270,84	6 724 270,84	560 637,47	12
2	FEDER	développées Plus	065	01	02	07	01		24	BE310	4 384 007,00	4 384 007,00	323 179,22	7
2	FEDER	développées Plus	066	01	07	07	01		24	BE310	1 364 657,00	1 364 657,00	76 462,81	1
3	FEDER	développées En	023	01	02	07	06		24	BE331	246 750,00	246 750,00	0,00	1
3	FEDER	transition En	031	01	01	07	06		24	BE332	2 004 756,19	2 004 756,19	0,00	1
3	FEDER	En	031	01	02	07	06		24	BE325	1 104 524,31	1 104 524,31	128 456,73	1
3	FEDER	transition En	031	01	02	07	06		24	BE326	2 252 416,99	2 252 416,99	0,00	1
3	FEDER	transition En	031	01	02	07	06		24	BE352	200 098,18	200 098,18	0,00	1
3	FEDER	transition En	032	01	02	07	06		24	BE325	2 368 904,59	2 368 904,59	0,00	1
3	FEDER	transition En	032	01	02	07	06		24	BE336	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1
3	FEDER	transition En	034	01	01	07	06		24	BE323	20 975 939,15	20 975 939,15	0,00	3
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE332	9 621 523,96	9 621 523,96	0,00	2
3	FEDER	transition En	034	01	01	07	06		24	BE352	4 641 286,41	4 641 286,41	0,00	1
3	FEDER	transition En	034	01	02	07	06		24	BE322	2 341 207,54	2 341 207,54	100 753,98	1
3	FEDER	transition En	034	01	02	07	06		24	BE323	1 001 520,74	1 001 520,74	0,00	2
3	FEDER	transition En	034	01	02	07	06		24	BE332	4 158 058,03	4 158 058,03	0,00	2
3	FEDER	transition En	034	01	03	07	06		24	BE326	764 340,25	764 340,25	0,00	1
3	FEDER	transition En	050	01	03	07	06		24	BE325	1 977 671,89	1 977 671,89	0,00	1
3	FEDER	transition En	075	01	01	07	06		24	BE3	200 000,00	200 000,00	0,00	1
3	FEDER	transition En	075	01	07	07	06		24	BE3	2 967 615,41	2 967 615,41	25 900,43	1
3	FEDER	transition En	089	01	01	07	06		24	BE322	13 012 418,82	13 012 418,82	0,00	3
3	FEDER	transition En	089	01	01	07	06		24	BE323	1 506 000,00	1 506 000,00	0,00	1
3	FEDER	transition En	089	01	01	07	06		24	BE332	12 460 797,50	12 460 797,50	0,00	3
	LEDER	transition							<u> </u>		12 400 777,50	12 400 171,50	0,00	,

Axe prioritaire		ristiques des penses				Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE323	6 364 500,00	6 364 500,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE325	7 494 292,31	7 494 292,31	0,00	2
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE352	3 387 000,00	3 387 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	090	01	03	07	06		24	BE341	1 000 000,00	1 000 000,00	11 797,50	1
3	FEDER	En transition	090	01	03	07	06		24	BE342	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE3	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE322	58 311 359,14	58 311 359,14	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE323	11 850 241,03	11 850 241,03	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE332	31 427 878,67	31 427 878,67	2 360 457,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	02	07	06		24	BE325	1 155 800,90	1 155 800,90	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	02	07	06		24	BE327	8 476 369,98	8 476 369,98	0,00	2
3	FEDER	En transition	092	01	03	07	06		24	BE326	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	092	01	03	07	06		24	BE342	5 806 110,05	5 806 110,05	0,00	2
3	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	BE322	15 270 096,15	15 270 096,15	0,00	1
3	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	BE332	1 035 150,00	1 035 150,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	BE327	11 901 607,65	11 901 607,65	607 998,61	1
3	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	BE325	1 226 637,29	1 226 637,29	0,00	1
4	FEDER	En transition	001	03	07	07	04		16	BE3	8 789 045,20	8 789 045,20	2 197 261,30	1
4	FEDER	En transition	001	04	07	07	04		16	BE3	35 156 180,80	35 156 180,80	8 789 045,20	1
4	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		24	BE323	13 783 105,23	13 783 105,23	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE322	3 023 175,20	3 023 175,20	0,00	2
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE323	7 666 625,59	7 666 625,59	0,00	2
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE332	21 607 235,60	21 607 235,60	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE323	4 052 616,30	4 052 616,30	190 700,63	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE326	1 263 600,01	1 263 600,01	0,00	2
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE352	4 911 962,57	4 911 962,57	460 487,41	1
4	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		24	BE322	540 000,00	540 000,00	77 440,00	1
4	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		24	BE332	12 784 076,38	12 784 076,38	96 923,33	1
4	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	BE322	33 054 849,41	33 054 849,41	290 180,71	2
4	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	BE323	669 134,60	669 134,60	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE32	6 011 926,47	6 011 926,47	0,00	1
4	FEDER	En	023	01	02	07	04		24	BE324	6 154 811,03	6 154 811,03	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE324	6 154 811,03	6 154 811,03	0,00	

Fonds	Catégorie	Domaine	Caractéristiques des dépenses Catégorisation par dimension dépenses					Données financières					
	de région	d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
FEDER		023	01	02	07	04		24	BE326	722 209,62	722 209,62	0,00	1
FEDER	En	023	01	02	07	04		24	BE327	8 376 578,56	8 376 578,56	14 786,03	1
FEDER	En	023	01	02	07	04		24	BE331	2 153 674,12	2 153 674,12	0,00	2
FEDER	En	023	01	03	07	04		24	BE326	945 978,56	945 978,56	0,00	1
FEDER	En	031	01	01	07	04		24	BE323	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
FEDER	En	031	01	02	07	04		24	BE325	2 240 635,58	2 240 635,58	0,00	1
FEDER	En	032	01	01	07	04		24	BE332	24 180 034,39	24 180 034,39	0,00	1
FEDER	En	034	01	02	07	04		24	BE322	1 000 000,00	1 000 000,00	32 570,34	1
FEDER	En	043	01	02	07	04		24	BE324	697 376,26	697 376,26	0,00	1
FEDER	En	044	01	01	07	04		24	BE352	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00	1
FEDER	En	068	01	01	07	04		24	BE32	484 929,75	484 929,75	81 660,38	1
FEDER	En	068	01	02	07	04		24	BE32	1 057 287,90	1 057 287,90	94 485,93	1
FEDER	En	090	01	01	07	04		24	BE332	200 000,00	200 000,00	0,00	1
FEDER	Plus	001	03	07	07	04		16	BE31	557 888,20	557 888,20	139 472,05	1
FEDER	Plus	001	04	07	07	04		16	BE31	2 231 552,80	2 231 552,80	557 888,20	1
FEDER	Plus	023	01	02	07	04		24	BE310	6 815 112,74	6 815 112,74	0,00	1
FEDER	En	013	01	01	02	06		24	BE322	4 540 000,00	4 540 000,00	0,00	1
FEDER	En	013	01	01	02	06		24	BE332	1 600 000,00	1 600 000,00	237 924,13	1
FEDER	En	017	01	01	02	04		24	BE32	419 876,00	419 876,00	0,00	1
FEDER	En	023	01	01	02	04		24	BE322	5 230 000,00	5 230 000,00	0,00	1
FEDER	En	023	01	01	02	04		24	BE323	3 141 886,82	3 141 886,82	0,00	1
FEDER	En	023	01	01	02	04		24	BE332	7 900 000,00	7 900 000,00	0,00	1
FEDER	En	023	01	02	02	04		24	BE324	4 970 000,00	4 970 000,00	0,00	2
FEDER	En	031	01	01	02	04		24	BE332	9 956 543,25	9 956 543,25	0,00	1
FEDER	En	034	01	01	02	06		24	BE332	6 830 000,00	6 830 000,00	0,00	2
FEDER	En	034	01	01	02	06		24	BE352	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	1
FEDER	En	034	01	02	02	06		24	BE325	5 816 703,16	5 816 703,16	54 845,67	2
FEDER	En	034	01	02	02	06		24	BE336	7 665 996,14	7 665 996,14	0,00	1
FEDER	En	034	01	02	02	06		24	BE341	5 998 000,00	5 998 000,00	5 748,28	2
FEDER	En	067	01	02	02	06		24	BE327	5 956 013,00	5 956 013,00	715 894,50	1
FEDER	En	085	01	01	02	06		24	BE332	2 000 000,00	2 000 000,00	19 820,01	1
FEDER	En	085	01	02	02	06		24	BE352	1 359 000,00	1 359 000,00	0,00	1
	FEDER	redefined by the control of the cont	transition C23 C23	Transition CEDER En	TEDER En	Transition	Table Color Colo	Transition	Transition	Transition	Marsing Mars	Market M	Marsian Mars

Axe prioritaire		ristiques des penses		Catégorisation par dimension						Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	En transition	090	01	01	02	06		24	BE352	3 850 000,00	3 850 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	092	01	01	02	06		24	BE323	2 315 932,00	2 315 932,00	0,00	3
5	FEDER	En transition	092	01	02	02	06		24	BE327	700 000,00	700 000,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	02	02	06		24	BE352	1 641 000,00	1 641 000,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE3	4 485 620,45	4 485 620,45	0,00	3
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE32	7 739 828,80	7 739 828,80	696 207,84	2
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE322	3 971 975,60	3 971 975,60	7 754,99	4
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE323	706 950,00	706 950,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE33	5 672 238,00	5 672 238,00	718 083,81	2
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE332	5 381 669,00	5 381 669,00	291 196,18	3
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE352	1 911 388,00	1 911 388,00	0,00	2
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE323	2 358 140,00	2 358 140,00	161 827,54	1
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE325	1 696 950,00	1 696 950,00	189 541,42	3
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE327	9 527 500,00	9 527 500,00	4 001 915,68	4
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE336	2 102 943,10	2 102 943,10	0,00	4
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE322	2 546 979,25	2 546 979,25	377 051,75	2
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE325	454 000,00	454 000,00	82 084,76	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE331	1 037 240,00	1 037 240,00	0,00	1
6	FEDER	En	050	01	03	07	10		24	BE336	1 116 200,00	1 116 200,00	0,00	1
6	FEDER	En	050	01	03	07	10		24	BE352	2 152 068,75	2 152 068,75	0,00	2
6	FEDER	Plus (050	01	02	07	10		24	BE310	613 318,00	613 318,00	0,00	2
7	FEDER	développées En	123	01	07	07			24	BE3	2 329 937,80	2 329 937,80	2 329 937,80	3
7	FEDER	ransition Plus développées	123	01	07	07			24	BE31	88 008,80	88 008,80	88 008,80	3

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER		0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais				
soutenus par le				
FEDER				
coûts éligibles pour	7	0,00	0,00	
un soutien au titre				
du FSE, mais				
soutenus par le				
FEDER				

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe	Montant du soutien de l'Union	Part du soutien de l'Union à	Montant du soutien de l'Union aux	Part du soutien de l'Union à
prioritaire	envisagé pour les opérations	l'axe prioritaire (en %)	opérations réalisées en dehors de la	l'axe prioritaire (en %)
	réalisées en dehors de la zone du	(2/soutien de l'Union à l'axe	zone du programme sur la base des	`
	programme sur la base	prioritaire*100)	dépenses éligibles déclarées par le	prioritaire*100)
	d'opérations sélectionnées (en		bénéficiaire à l'autorité de gestion (en	
	euros)		euros)	
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est	Part de la dotation totale (participation de	Dépenses éligibles	Part de la dotation totale (participation de
envisagé de supporter en	l'Union et nationale) allouée au programme du	supportées en dehors de	l'Union et nationale) allouée au programme du
dehors de l'Union au titre des	FSE ou part du FSE dans un programme multi-	l'Union déclarées par le	FSE ou part du FSE dans un programme multi-
objectifs thématiques 8 et 10	fonds [1/dotation totale (contribution de	bénéficiaire à l'autorité	fonds [3/dotation totale (contribution de
sur la base des opérations	l'Union et nationale) allouée au programme du	de gestion (en euros)	l'Union et nationale) allouée au programme du
retenues (en euros)	FSE ou part du FSE dans un programme multi-		FSE ou part du FSE dans un programme multi-
	fonds*100]		fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'année 2017 a été majoritairement consacrée à la rédaction du premier **rapport d'avancement de l'accord de partenariat**. Comme prévu dans le plan d'évaluation, le rapport a été rédigé en interne, plutôt qu'avec le soutien d'experts externes.

La Wallonie était chargée de la coordination entre les partenaires des entités fédérées belges jusqu'au 30 juin 2017. Cette période a été consacrée à la préparation, la collecte des contributions des partenaires, la rédaction ainsi que l'intégration des diverses parties du rapport annuel de mise en œuvre de l'accord de partenariat. Ce rapport a été remis à la Commission le 31 août 2017, laquelle a émis des observations au mois d'octobre. Une réponse à ces observations a été envoyée début 2018.

En ce qui concerne les **évaluations thématiques**, il a été décidé en début de programmation que l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) apporterait son soutien au Département de la Coordination des Fonds Structurels (DCFS). Ce partenariat prévoit que l'IWEPS prenne activement part à la mise en œuvre et à la définition des évaluations thématiques. En 2017, des échanges ont eu lieu en vue d'établir les modalités de ce partenariat. Conformément au plan d'évaluation, les premiers marchés pour les évaluations thématiques seront lancés dans le courant de l'année 2018.

L'année 2017 a également été marquée par une implication importante des agents de la Direction de l'Animation et de l'Evaluation (au sein du DCFS) dans leur **parcours de formation**. Ils ont participé à deux conférences internationales. L'une a eu lieu en mai 2017 à Vilnius, avec pour thématique l'évaluation des innovations et l'innovation dans l'évaluation, l'autre s'est déroulée en octobre 2017 à Budapest et concernait l'échange de bonnes pratiques dans les domaines de l'évaluation, du monitoring et de l'audit. Les agents ont également suivi les diverses sessions de travail du réseau EVAL ainsi qu'un cursus en « Evaluation de politiques publiques » auprès de l'Ecole d'Administration publique wallonne.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Au-delà des problèmes déjà identifiés dans les précédents rapports, aucun nouveau problème n'est observé.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont
suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues,
le cas échéant.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

I. Identification du programme et de la priorité ou d	•
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l	'instrument financier, y compris le ou les
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	I
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	2 000 000,00
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	pportant des contributions à l'instrument
financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	I .
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre larticle 46.
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	
5. Nom de l'instrument financier	B2START
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-
financier (nom du pays et ville)	Louvain-la-Neuve
7. modalités de mise en œuvre	Bouvain ia reave
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	Non
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	Tunnakina unan 4 1 1 2 1 1
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	mistrament sur mesure
_	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	a l'article 37, paragraphe 7, du reglement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	e l'instrument financier visé à l'article 38,
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	du règlement (UE) nº 1303/2013]
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	B2START S.A.
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Louvain-la-Neuve
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
12. 11000aaro de boteemon de l'organisme mettant en	1

teuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 14. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 15. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 16. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 16. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 17. J. dont FeDER (en EUR) (facultatif) 18. J. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 18. J. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 18. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 18. J. dont FEAMP (en EUR) 18. J. dont Fonds de cohésion (en EUR) 18. J. dont FEAMP (en EUR) 18. J. dont montant total du financement national public (en EUR) 18. J. dont montant total du financement national public (en EUR) 18. J. dont montant total du financement national public (en EUR) 18. J. dont montant total du financement national public (en EUR) 18. J. dont montant total du financement national public (en EUR) 18. J. dont montant total du financement national privé (en EUR) 18. J. dont montant total des contributions du programme cersées à l'instrument financier da		
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 10 10 10 10 10 10 10 1	1	
Porganisme mettant en œuvre l'instrument financier Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the exante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterials laid out in art. 7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.	1 ' 1	
experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex ante assessment regarding F1 carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art. 70 fthe delegated regulation (UE) 480/2014. 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 1V. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme pagagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FEDER (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. dont rémunération de base (en EUR)		
on the basis of the conclusiuons of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art. 7 of the delegated regulation (UE) 480/2014. 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1. dont Fends de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FEE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1.1. dont montant des contributions du programme pr	l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014. 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013] 14.1. dont tontributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FESE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FESE (en EUR) 15.1.4. dont FEDER (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2.1. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. dont rémunération de base (en EUR) 17. dont rémunération de base (en EUR)		
stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art. 7 of the delegated regulation (UE) 480/2014. 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14. 1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14. 1. 3. dont FEE (en EUR) (facultatif) 14. 1. 4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15. 1. 3. dont FEDER (en EUR) 15. 1. 3. dont FEDER (en EUR) 15. 1. 4. dont FEDER (en EUR) 15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) 15. 2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 15. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. I. dont rémunération de base (en EUR) 17. I. dont rémunération de base (en EUR)		on the basis of the conclusiuons of the ex
mecting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014. 13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportée ou frais de gestion payés article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.3. dont FEDER (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. I. dont rémunération de base (en EUR) 17. I. dont rémunération de base (en EUR)		ante assessment regarding FI carried out as
delegated regulation (UE) 480/2014.		stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
13. Date de signature de l'accord de financement avec Porganisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à Pinstrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14. I. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 14. I. 1. dont feder (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14. I. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14. I. 3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14. I. 3. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 14. I. 5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15. I. 3. dont FEDER (en EUR) 15. I. 3. dont FSE (en EUR) 500 000,00 15. I. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15. I. 3. dont FSE (en EUR) 15. I. 3. dont FSE (en EUR) 15. I. 3. dont FSE (en EUR) 15. I. 3. dont FEAMP (en EUR) 15. I. 3. dont feader (en EUR) 15. I. 3. don		meeting the criterias laid out in art.7 of the
Torganisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 2 000 000,00 engagées dans l'accord de financement (en EUR) 2 000 000,00 14.1.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.3. dont FEDER (en EUR) 15.1.3. dont FEDER (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total de base (en EUR) 17. Montant total de		delegated regulation (UE) 480/2014.
Torganisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 2 000 000,00 engagées dans l'accord de financement (en EUR) 2 000 000,00 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 14.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14.1. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 14.1. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 14.1. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 500 000,00 15.1. dont FEDER (en EUR) 500 000,00 15.1. dont FEDER (en EUR) 15.1. dont FEDER (en EUR) 15.1. dont FEDER (en EUR) 15.1. dont FEAMP (en EUR) 15.1. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais	13. Date de signature de l'accord de financement avec	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14. 1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14. 1. 2. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14. 1. 3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14. 1. 4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15. 1. 2. dont FEDER (en EUR) 15. 1. 3. dont FEDER (en EUR) 15. 1. 4. dont Feader (en EUR) 15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) 15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) 15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) 15. 1. 5. dont feader (en EUR) 15. 2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	_	·
Pinstrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2.1. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)	-	ime, par priorité ou mesure, versées à
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 2 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FSE (en EUR) 15.1.5. dont FSE (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEI) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. 1. dont rémunération de base (en EUR) 17. 1. dont rémunération de la contributions du programme (en EUR) 17. 1. dont rémunération de la contributions du programme (en EUR) 17. 1. dont rémunération de la contributions du programme (e		
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)		
engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 2 000 000,00 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15.1. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15.1. dont montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont FSE (en EUR) 15.1.5. dont FSE (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.6. dont feader (en EUR) 15.1.7. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.1.8. dont feader (en EUR) 15.19. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.10. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. dont rémunération de base (en EUR)		
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont FEDER (en EUR) 15.1.5. dont FEDER (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont fonds de cohésion (en EUR) 15.1.5. dont fonds de cohésion (en EUR) 15.1.5. dont fonds de cohésion (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.1.3. dont FEDER (en EUR) 15.1.4. dont montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)		
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont FONDS de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2.1. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)		2 000 000.00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif) 14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.3. dont montant total du financement national privé (en EUR) 17.1. dont remunération de base (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)		
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif) 14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont FEE (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		2 000 000,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif) 14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.1.5. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00	` / ` /	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
versées à l'instrument financier (en EUR) 15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		1 250 000 00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		1 230 000,00
EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		500 000 00
15.1.1. dont FEDER (en EUR) 15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		300 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00	/	500,000,00
15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00	·	300 000,00
15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)		
EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		770 000 00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)	· ·	750 000,00
public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR)		
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		750 000,00
privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00	1 /	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00	• •	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)0,0017.1. dont rémunération de base (en EUR)0,00		
les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		
17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00		0,00
	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance 0,00	17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	(en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42 paragraphe 2 du règlement (UE)	à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
a rantoto 12, paragrapho 2, an regionient (CE)		
	nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
, 1 0 1	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	<u>-</u>
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	3,00
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
	0,00
ESI (en EUR)	0.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
	I .

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	U
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	 FSI laváas nar l'instrumant financiar (an
EUR)	s ESI, levees par i instrument imancier (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	0,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	,
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,70
prêts/garanties/participations ou quasi-	4,70
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	0,00
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00
actions (en EUR)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	1 500 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	600 000,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	930 000,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
	1

le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfica des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.2 dont FEDER (en EUR) 25.1.3 dont FEDER (en EUR) 25.1.4 dont Feader (en EUR) 25.1.5 dont FEARM (en EUR) 25.1.5 dont FEARM (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les benéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers des bénéficiants du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de paranties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39. 1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations ou prêts fonancement au quasi-participations can de la contract de la contract de financement au quasi-participations can produits	microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.3. dont FEDER (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.1.5. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers deffectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. 1. dont micro-entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont PME 29.2. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du defaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, nobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, dont contributions publiques (en EUR) 55.8 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont FEAMP (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de quasi-participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de préts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de benéficiaires financiers defectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 20.2.1. dont micro-entreprises 29.2.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, aboblisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, aboblisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions privées (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et attetint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet d		
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont FSE (en EUR) 25.1.5. dont FSE (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de 2 préts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont micro-entreprises 29.3. dont participations es de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 55.8.00,00 56.8.2. dont contributions publiques (en EUR) 57. de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 57. dont de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement		372 000,00
25.1.2 dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3 dont FSE (en EUR) 25.1.5 dont Feader (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont du produit financier 29.1. dont micro-entreprises 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00	ESI (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont FEAMP (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 2 29.1. dont micro-entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 20.4. dont d'autres total de prêts décaissés non honorés en 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00	25.1.1. dont FEDER (en EUR)	372 000,00
25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont PEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. 31. dont contributions publiques (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garantics/participations ou quasi-	25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont PME 29.2. dont praticuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4. dont d'autres total de garanties en raison du défaut de paiement sur un prêt 20.00	25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers effectués dans des bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. 3. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38. 3. 2. dont contributions privées (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	25.1.4. dont Feader (en EUR)	
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. 3. I. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les puréts/garanties/participations ou quasi-	25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effèt de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	25.2. dont montant total du cofinancement national	558 000,00
privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 20.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	public (en EUR)	, and the second
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finauciers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	25.3. dont montant total du cofinancement national	
prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2.1 dont micro-entreprises 29.2.2.1 dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38.3.2. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	privé (en EUR)	
participations/autres produit financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	27. Nombre de contrats de	2
participations/autres produit financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	prêts/garanties/participations ou de quasi-	
bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 20.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 20.0.00 mombre total de païement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Lond contributions publiques (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement		
participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garantics/participations ou quasi-		2
des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions publiques (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	prêts/garanties/participations ou de quasi-	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.2.1. dont d'autres rypersonnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	participations/autres produits financiers effectués dans	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.2.1. dont d'autres rypersonnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	des bénéficiaires finaux, par produit	
29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		2
29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	soutien du produit financier	
29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		2
29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 38.3.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1	
nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 38.3.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	<u> </u>	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		0,00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	•	,
sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	• •	s ESI, levées par l'instrument financier (en
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 2 070 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	EUR)	•
EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 2 070 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	2 628 000,00
EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 558 000,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 2 070 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	, and the second
38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 2 070 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	· ·	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 2 070 000,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	558 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1 \	
prêts/garanties/participations ou quasi-	•	I .
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	participations/autres produits financiers, en référence à	

	l'accord de financement, par produit
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de
	référence pour les prêts/garanties/participations ou
uits financiers, par	1 1 1 / 1
	produit
	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des
onds ESI pour les	instruments financiers des Fonds ESI pour les
quasi-participations,	prêts/garanties/participations ou quasi-participations,
	par produit (facultatif)
nt financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise er	VI. Performance de l'instrument financier et notami
organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris	
e un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du	
	règlement (UE) n° 1303/2013]
ancier était toujours Ou	32. Indiquer si l'instrument financier était toujours
3	opérationnel à la fin de l'année de référence
	32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à
1 1	la fin de l'année de référence, date de la liquidation.
générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrumen	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
gramme reversées aux instruments financiers à partir des	
es 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rappor	
46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013	
1 1	35. Intérêts et autres gains générés par des paiements
	des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
,	36. Montants reversés à l'instrument financier
s ESI avant la fin de	
	l'année de référence (en EUR)
ital (en EUR) 1 584,57	l'année de référence (en EUR)
ital (en EUR) 1 584,5°	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
ital (en EUR) 1 584,5°	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements
rations ou rendements 1 584,57 8 770,16	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)
rations ou rendements 1 584,57 8 770,16 utilisées qui ont été 0,06	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été
rations ou rendements 1 584,57 8 770,16 utilisées qui ont été 0,06	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables 1 584,57 8 770,16 0,00	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables atilisées qui ont été r et sont attribuables	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le
ital (en EUR) rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui
ital (en EUR) rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui epartie au soutien des	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des er ou qui participent à	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à
rations ou rendements 20,000 Tations ou rendements 21,584,57 8,770,10 22,100 23,100 24,100 25,100 26,100 26,100 27,100 27,100 28,770,10 28,7	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en
ital (en EUR) rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui epartie au soutien des er ou qui participent à bénéficiaire final (en	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui epartie au soutien des er ou qui participent à bénéficiaire final (en 1 584,57 8 770,16 0,00 0 0,00 0 0 0,00 0 0 0 0 0 0 0 0 0	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des
ital (en EUR) rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des re ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des re le paiement des frais	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais
ital (en EUR) rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui epartie au soutien des er ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR)	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des r ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des r ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement cier et valeur des investissements et participations [article 46]	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'efréalisés par l'instrument financier et valeur des in
ital (en EUR) rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des r ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement cier et valeur des investissements et participations [article 46 ment (UE) n° 1303/2013]	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20
tatal (en EUR) rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des r ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements cier et valeur des investissements et participations [article 46 ment (UE) n° 1303/2013]	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20
rations ou rendements atilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui epartie au soutien des er ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements cier et valeur des investissements et participations [article 46]	37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'efréalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20
rations ou rendements 8 770,16 utilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des r ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements cier et valeur des investissements et participations [article 46 ment (UE) n° 1303/2013] ributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (er	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
rations ou rendements attilisées qui ont été r et sont attribuables our la rémunération rivés agissant dans le mie de marché qui repartie au soutien des r ou qui participent à bénéficiaire final (en e remboursement des r le paiement des frais er (en EUR) la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements cier et valeur des investissements et participations [article 46 ment (UE) n° 1303/2013] ributions, hors Fonds 3 000 000,00	l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	750 000,00
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	750 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	750 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	720 000,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	estion des indicateurs de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j),	-
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
auquet contribue i instrument jinuncier	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	2,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO08 - Investissement productif:
auquel contribue l'instrument financier	augmentation de l'emploi dans les
auquet contribue i instrument jinuncier	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	13,60
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	15,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO05 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
J J	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	1,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	,
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	2,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] 1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI 1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument 2 - INNOVATION 2020 financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI 2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument **FEDER** financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure 3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, 01 - Renforcer la recherche, le premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 développement technologique et soutenu(s) par l'instrument financier l'innovation 3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords 1 735 652,40 de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des

financier

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	ivre des instruments financiers
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
5. Nom de l'instrument financier	B2START
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-
financier (nom du pays et ville)	Louvain-la-Neuve
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	1 , , , ,
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

	,
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier.	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	e l'instrument financier visé à l'article 38
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	B2START S.A.
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Louvain-la-Neuve
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	11 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	
14. Montant total des contributions du programme	4 339 131,00
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 505 (50 10
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 735 652,40
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 735 652,40
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

EUR)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
EUR)	
n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
les contributions du programme (en EUR)	0.00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
16. Montant total des contributions du programme	
privé (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national	
public (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national	650 869,65
EUR)	050 607,05
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	650 869,65
15.1.4. dont Feader (en EUR) 15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR) 15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	433 913,10
EUR)	422.012.10
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	433 913,10
versées à l'instrument financier (en EUR)	
15. Montant total des contributions du programme	1 084 782,75
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	

	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	O .
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	0,00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
/	1

38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	0,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,70
prêts/garanties/participations ou quasi-	,,,,
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
22.1 T 11	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
	0.00
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations,	0,00
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	,
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	

participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME	0
	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
	g ESI laváes non llinstuument financies (en
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonde EUR)	s ESI, levees par l'instrument financier (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	0,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	,
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,70
prêts/garanties/participations ou quasi-	7,70
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	,
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00
actions (en EUR)	ŕ
VI. Performance de l'instrument financier et notami	ment les progrès accomplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant e	n œuvre l'instrument financier (y compris
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutie	n versé par les Fonds ESI à l'instrument

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	107,08
36. Montants reversés à l'instrument financier	0,00
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	0,00
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	0,00
(en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	0,00
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
* *	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
`	
EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
1 7 1	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff	
	4 4 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	• •
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20	13]
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	13]
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)	13] s ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	13] s ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec	13] s ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	13] s ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,65
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,65 650 869,65 ation des indicateurs de la priorité ou de la
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013]
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), c 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,65 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), c 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprises
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprises l'entre
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprises l'entre
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), ou de l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 14,00 0,00
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), of the surface	ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 14,00 0,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre 0,00 compare d'entreprise 14,00 0,00 compare 1 compare c
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,65 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprises 14,00 0,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour l'entreprises bénéficiant d'un soutien pour l'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), of the surface	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,65 650 869,65 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprises 14,00 0,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour la
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 14,00 0,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour la lancer des produits nouveaux pour le marche
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), of the surface	13] 5 ESI, levées par l'instrument financier (en 2 603 478,60 650 869,63 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprises 14,00 0,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour la lancer des produits nouveaux pour la

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des		
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]		
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l	'instrument financier, y compris le ou les	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI		
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020	
financier dans le cadre d'un programme relevant des		
Fonds ESI		
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER	
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure		
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et	
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole	
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la	
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	9 568 830,27	
de financement selon l'objectif thématique individuel		
choisi dans le champ 3 (facultatif)		
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	portant des contributions à l'instrument	
financier		
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes		
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à		
l'instrument financier		
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	vre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui	
déjà commencé?		
II. Description de l'instrument financier et des		
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20		
5. Nom de l'instrument financier	FCR 2020	
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue Georges Lemaître 62, 6041	
financier (nom du pays et ville)	Charleroi	
7. modalités de mise en œuvre		
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non	
et gérés directement ou indirectement par la		
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),		
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de		
l'Union		
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes	
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées	
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à		
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)		
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013		
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique	
	1 1	

8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
x conditions standard, par ex., «instruments prêts à mploi»	
•	inancione prôte microcrédite garanties
9. Type de produits fournis par l'instrument fi participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013	a rarucie 37, paragraphe 7, du regiement
	Oui
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	NOII
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
	Oui
9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	e l'instrument financier visé à l'article 38,
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	du règlement (UE) n° 1303/2013]
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	er
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	FCR 2020 S.A.
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	_
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Charleroi
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché		
public; autre procédure	1 20 04) 6	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in	
	experienced financial legal entities, selected	
	on the basis of the conclusiuons of the ex	
	ante assessment regarding FI carried out as	
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and	
	meeting the criterias laid out in art.7 of the	
	delegated regulation (UE) 480/2014.	
13. Date de signature de l'accord de financement avec	14 déc. 2016	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier		
IV. Montant total des contributions du progran	nme, par priorité ou mesure, versées à	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	tés ou frais de gestion payés [article 46,	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 13	303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme	23 922 075,67	
engagées dans l'accord de financement (en EUR)		
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 568 830,27	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	9 568 830,27	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)		
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)		
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)		
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)		
15. Montant total des contributions du programme	5 980 518,92	
versées à l'instrument financier (en EUR)	3 700 310,72	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	2 392 207,57	
EUR)	2 3 9 2 2 0 1 , 3 1	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 392 207,57	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	2 372 201,31	
15.1.3. dont FSE (en EUR)		
15.1.4. dont Feader (en EUR)		
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)		
15.2. dont real du cofinancement national (en	3 588 311,35	
EUR)	3 300 311,33	
15.2.1. dont montant total du financement national	3 588 311,35	
	3 388 311,33	
public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national		
privé (en EUR)		
16. Montant total des contributions du programme		
versées à l'instrument financier dans le cadre de		
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	2.22	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00	
les contributions du programme (en EUR)	2.22	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00	
(en EUR)		
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément		
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)		
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en		

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	s finany ou au hánáfica dos hánáficiaires
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
i instrument financier	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	1100
24. Montant total des contributions du programme	753 500,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	755 500,00
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	301 400,00
ESI (en EUR)	301 100,00
25. Montant total des contributions du programme	485 100,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	100 100,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	194 040,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	194 040,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
	291 060 00
	291 060,00
public (en EUR)	291 060,00
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national	291 060,00
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de	291 060,00
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de	3
prêts/garanties/participations ou de quasi-	_
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	3
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	2
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	0
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	0,00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s FSI levées nar l'instrument financier (en
EUR)	s Esi, levees par i mstrument imaneter (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	2 687 460,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	2 007 400,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	541 060,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 146 400,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	· ·
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,10
prêts/garanties/participations ou quasi-	3,10
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	14,85
référence pour les prêts/garanties/participations ou	14,03
reference pour les prets/garanties/partierpations ou	
quasi-participations/autres produits financiers par	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	3 7/19 500 00
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	3 749 500,00
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les	3 749 500,00
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	3 749 500,00
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	ŕ
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) 22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Actions
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Actions

bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	1 634 800,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	3 652 355,19
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	1 460 942,08
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 460 942,08
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	2 191 413,11
public (en EUR)	,
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	16
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	15
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	14
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	14
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	5 705 413,31
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 621 413,31
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	3 084 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,10
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	4,91

ce pour les prêts/garanties/participations ou	
participations/autres produits financiers, par	
	204 100 00
1	294 108,00
nents financiers des Fonds ESI pour les	
aranties/participations ou quasi-participations,	
duit (facultatif)	
± ±	045 000,00
(en EUR)	
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans	
et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (
nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, po	oint f), du
lent (UE) n° 1303/2013]	
diquer si l'instrument financier était toujours	Ou
onnel à la fin de l'année de référence	
i l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
e l'année de référence, date de la liquidation.	
ntérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'i	instrumen
ier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à j	
ssements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, p	
nées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement nº 1303/2	
érêts et autres gains générés par des paiements	0,00
nds ESI à l'instrument financier (en EUR)	- ,
Montants reversés à l'instrument financier	28 129,83
ables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	20 127,00
de référence (en EUR)	18 637 98
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR)	
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements	
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R)	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements (R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables ends ESI	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été res à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables ends ESI dont montants payés pour la rémunération entielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été res à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais	9 491,85
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves	9 491,85 0,00 0,00
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves s par l'instrument financier et valeur des investissements et participations	9 491,85 0,00 0,00
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves s par l'instrument financier et valeur des investissements et participations raphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013	9 491,85 0,00 0,00 stissement: [article 46
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves s par l'instrument financier et valeur des investissements et participations	9 491,85 0,00 0,00 stissements [article 46
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves s par l'instrument financier et valeur des investissements et participations raphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013	9 491,85 0,00 0,00 stissements [article 46
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves s par l'instrument financier et valeur des investissements et participations raphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013 ontant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument fin	9 491,85 0,00 stissements [article 46 nancier (en
de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables nds ESI dont montants payés pour la rémunération ntielle des investisseurs privés agissant dans le du principe de l'économie de marché qui sent les moyens de contrepartie au soutien des ESI à l'instrument financier ou qui participent à issement au niveau du bénéficiaire final (en ont montants payés pour le remboursement des e gestion supportés et pour le paiement des frais ion de l'instrument financier (en EUR) Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des inves s par l'instrument financier et valeur des investissements et participations raphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013 ontant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument fin	[article 46

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	3 588 311,35
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	,
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 588 311,35
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa	tion des indicateurs de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d	u règlement (UE) nº 1303/2013]
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	17,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO05 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	6,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO08 - Investissement productif:
auquel contribue l'instrument financier	augmentation de l'emploi dans les
	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	166,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	61,20
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	17,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] 1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI 1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument 2 - INNOVATION 2020 financier dans le cadre d'un programme relevant des

imaneter dans le étaite d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	01 - Renforcer la recherche, le
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	développement technologique et
soutenu(s) par l'instrument financier	l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	4 679 916,72
de financement selon l'objectif thématique individuel	

choisi dans le champ 3 (facultatif)

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier

4.1 Nyumána CCI da abassus das systems mus communes	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	21 1/ 2014
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/20	
5. Nom de l'instrument financier	FCR 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	
financier (nom du pays et ville)	Charleroi
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	T .:
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	mistrument sur mesure
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	nanciare prôte microcrádite garantias
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013	a rarrier 57, paragraphe 7, ua regionient
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	TVOII
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
contribution aux printes de garanties conformement à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
1	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	4, points a), b) et c), du règlement (UE) à l'article 38, paragraphe 5, du règlement
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	du règlement (UE) n° 1303/2013]
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	ier
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Fonds de Capital à Risque 2020 SA ("FCR
l'instrument financier	2020" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	,
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Charleroi
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment pursuant to art 38 84 a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
Torganisme metant on wavie i motiument imanerei	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	14 déc. 2016
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 ucc. 2010
	nma nau nuiquité au magnua yaugéag à
IV. Montant total des contributions du program	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	11 699 791,80
envagees dans l'accord de financement (en ELTR)	4.500.045.00
 	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 679 916,72
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 679 916,72 4 679 916,72
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	· ·

l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
22. Nom du produit financier proposé par	, ,
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
rapport final) (en EUR)	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
20. Montant des contributions du programme pour les	
EUR)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
EUR)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
(en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
les contributions du programme (en EUR)	,,,,,
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
16. Montant total des contributions du programme	
privé (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national	
public (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national	1 754 968,77
EUR)	1,2.,300,77
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	1 754 968,77
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	1 107 7/7,10
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 169 979,18
EUR)	1 107 7/7,10
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	1 169 979,18
versées à l'instrument financier (en EUR)	2 924 947,93
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif) 15. Montant total des contributions du programme	2 924 947,95
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	

subordonnés.)
22.1. Type de produit financier proposé par Prêt	
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0.00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	2.22
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0.00
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	0
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	U
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	v
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	<u> </u>
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	,
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)	s ESI, levées par l'instrument financier (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	3,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,10
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	0,00
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
1'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	598 811,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	220 524 40
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	239 524,40
25. Montant total des contributions du programme	296 992,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	110 70 500
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	118 796,80
ESI (en EUR)	110 707 00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	118 796,80
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.1.3. dont FEAMP (ell EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	178 195,20
public (en EUR)	170 193,20
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	3
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
press, burnings, burnerburious	

participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	2
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	2
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	2
29.2. dont PME	2 2
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	ESI lackage Windows A Constitution (as
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levees par l'instrument financier (en
EUR)	1 004 105 20
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	1 004 195,20
ESI, modifisees au niveau des beneficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	178 195,20
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	826 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	,
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,10
prêts/garanties/participations ou quasi-	3,10
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	9,45
référence pour les prêts/garanties/participations ou	<i>y</i> ,13
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	2 637 763,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	_ 55,7,55,95
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	125 000,00
actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notami	nent les progrès accomplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant e	n œuvre l'instrument financier (y compris
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) nº 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien	n versé par les Fonds ESI à l'instrument

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements	0,00
des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier	2 057,30
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	2 057,30
(en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	,
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	0,00
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef	<u> </u>
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	5 010 0 5 5 00
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	7 019 875,08
	7 017 075,00
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	7 017 072,00
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	7 017 072,00
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 754 968,77
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 754 968,77
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 754 968,77
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 754 968,77 1 754 968,77
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j),	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013]
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 754 968,77 1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00 1,00
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 1X. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 1X. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	1 754 968,77 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 1X. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 23,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour

I. Identification du programme et de la priorité ou d	
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l	'instrument financier, y compris le ou les
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	10 105 501,69
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument	
financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/20	
5. Nom de l'instrument financier	IMBC 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000
financier (nom du pays et ville)	Mons
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	Tu4:
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
	I .
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
	Fonds spécifique

	T , ,
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr	
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	· • / / /
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	IMBC 2020 S.A.
l'instrument financier	INIDO 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Mons
financier	1410113
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
12. Frocedure de selection de l'organisme mettant en	nunco

œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	6 déc. 2016
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	tés ou frais de gestion payés [article 46,
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	303/2013]
14. Montant total des contributions du programme	25 263 754,23
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 105 501,69
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 105 501,69
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	12 631 877,10
versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	5 052 750,84
EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 052 750,84
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	7 579 126,26
EUR)	7 377 120,20
15.2.1. dont montant total du financement national	7 579 126,26
public (en EUR)	7 3 7 7 120,20
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37,	
•	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	<u>-</u>
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	, , ,
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
22.1 Type de madrit financias managé non	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	6 235 993,00
24. Montant total des contributions du programme	0 233 993,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	2.404.207.20
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	2 494 397,20
ESI (en EUR)	4.052.111.40
25. Montant total des contributions du programme	4 953 111,49
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1,001,244,60
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	1 981 244,60
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
ESI (en EUR)	1,001,244,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 981 244,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	1 981 244,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR)	1 981 244,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	1 981 244,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	1 981 244,60 2 971 866,89
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national	
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	2 971 866,89

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	22
	22
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	22
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	22
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	22
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	15 645 054,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 971 866,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	10 673 188,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,58
prêts/garanties/participations ou quasi-	,
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	8,90
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	25 338 346,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	399 993,00
actions (en EUR)	333 333,00
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	8 210 650,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	210 030,00
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	3 284 260,00
ESI (en EUR)	3 284 200,00
	6 219 540,69
25. Montant total des contributions du programme	0 219 340,09
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	

le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénefice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FEDER (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts'garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de préts'garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux, par produit 30. Nombre dout PME 16 29.1. dont produit financier 29.1. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garantics fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38. 31. dont contributions publiques (en EUR) 38. 32. dont contributions privées (en EUR) 39. 1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 4,58	microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.2. dont FEDER (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.1.5. dont FEMP (en EUR) 25.1.5. dont feader (en EUR) 25.1.5. dont feader (en EUR) 25.1.5. dont feader (en EUR) 25.1.5. dont for EAMP (en EUR) 25.1.5. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers defectués dans des bénéficiaires finaux par produit 29. Lond try du financier super de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de parantics fournics et mobiliséce en raison du défaut de paicment sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Lont contributions publiques (en EUR) 38.3.1. dont contributions privées (en EUR) 57.04.252.00 59. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté et au quasi-		
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont FONDS de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.1.5. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de préts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers deffectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. 1. dont micro-entreprises 29.2. dont PME 16. 29.2. dont pME 19. 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du defaut de paiement sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00 5.704.252,00		
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 2 487 816,28		2 487 816,28
25.1.2 dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.5 dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hororés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions publiques (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	ESI (en EUR)	,
25.1.2 dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.5 dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total d'autres contributions, hororés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions publiques (en EUR) 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 487 816,28
25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 16 29.2.1. dont micro-entreprises 7 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 30.8. Montant total de pagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiqu		,
25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de préts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux par produit 29. Lond grandes entreprises 29.2. dont PME		
25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME		
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 4 520 951,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garantics/participations ou quasi-		
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont PME 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 4 520 951,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		3 731 724 41
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 4 520 951,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		<i>5 751 72 1,</i> 11
privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1 /	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finauciers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de paiement sur un prêt 34. Montant total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. I dont contributions publiques (en EUR) 4 520 951,00 38.3.1. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		19
participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasiparticipations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. dont PME 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires finauciers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 4 520 951,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garantics/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29. Lond grandes entreprises 29. dont PME 29. dont PME 29. dont particuliers/personnes physiques 29. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29. Al. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. I dont contributions publiques (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 91. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 92. En quasi-		16
participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 16 29.2. 1. dont micro-entreprises 7 7 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. dont contributions publiques (en EUR) 4 520 951,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations 00 quasi-		
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.2. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2. 1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		16
29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.3. dont micro-entreprises 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) 38. Montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, nobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, nobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	•	16
29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		,
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, nobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	**	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1	
nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		0
raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	<u> </u>	· ·
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		
EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	• • •	0.00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		3,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	,	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	•	
EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		s ESI, levées par l'instrument financier (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		10 225 203,00
EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	· ·	,
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	· ·	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 5 704 252,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-		4 520 951.00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	* * * ` ` ` `	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1 /	,
prêts/garanties/participations ou quasi-	•	I .
	1 1	,
	participations/autres produits financiers, en référence à	

llaggard de financement, nor produit	
l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	5,11
	3,11
référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par	
1 1 1	
produit	12.015.525.00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	13 915 525,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notami	
place et dans la sélection des organismes mettant e	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds	a) [article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Ou
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien	n versé par les Fonds ESI à l'instrumen
financier, ressources du programme reversées a	
investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur	
aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poi	1 , 1
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements	0,00
des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier	80 538,10
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	00 330,10
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	60 910,98
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	19 627,12
(en EUR)	19 027,12
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0.00
1	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef	fet de levier escompté des investissements
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	vestissements et participations [article 46
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/20	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	
	, <u>r</u> (er
EUR)	
	15 158 252 54
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	15 158 252,54
EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	15 158 252,54

EUR)	
	7.570.126.26
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	7 579 126,26
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7,570,126,26
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 579 126,26
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa	
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO08 - Investissement productif:
auquel contribue l'instrument financier	augmentation de l'emploi dans les
	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	176,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	54,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	,
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	33,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
anques com touc vinsument financies	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	33,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	22,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO05 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
,,	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	8,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
maison avec la valear civic de i maieateur de realisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	2 - INNOVATION 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	01 - Renforcer la recherche, le
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	développement technologique et
soutenu(s) par l'instrument financier	l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	4 942 391,60
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument

financier

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	vre des instruments financiers
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	·
5. Nom de l'instrument financier	IMBC 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000
financier (nom du pays et ville)	Mons
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	inancier: prêts, microcrédits, garanties,
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
*	a l'instrument financier visé à l'article 39
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr	
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	IMBC 2020 S.A.
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Mons
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusions of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	6 déc. 2016
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 3333 2010
IV. Montant total des contributions du program	nme, par priorité ou mesure, versées à
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	
14. Montant total des contributions du programme	12 355 978,99
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	12 355 710,77
engagees dans raccord de inidicement (en Bert)	
14.1 dont contributions de Fonds FSI (en FUR)	4 942 391 60
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 942 391,60 4 942 391 60
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 942 391,60 4 942 391,60
`	,

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	3 088 994,75
versées à l'instrument financier (en EUR)	,
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	1 235 597,90
EUR)	,
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 235 597,90
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	1 853 396,85
EUR)	,
15.2.1. dont montant total du financement national	1 853 396,85
public (en EUR)	,
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	s finaux, ou au hénéfice des hénéficiaires
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	-
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,

	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	4 033 333,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	4.512.222
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	1 613 332,20
ESI (en EUR)	2 022 222 22
25. Montant total des contributions du programme	3 033 333,33
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 212 222 22
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	1 213 333,33
ESI (en EUR)	1 212 222 22
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 213 333,33
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	1 220 000 00
	1 820 000,00
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	6
prêts/garanties/participations ou de quasi-	0
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	5
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	5
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	8 121 666,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 938 333,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 183 333,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	l'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,58
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	7,69
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	11 820 000,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	1 333 333,33
actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	(5,000,00
24. Montant total des contributions du programme	65 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	26,000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	26 000,00
ESI (en EUR)	65 000,00
25. Montant total des contributions du programme	63 000,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	26 000,00
ESI (en EUR)	20 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	26 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	20 000,00
25.1.3. don't FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	39 000,00
public (en EUR)	35 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	1
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	1
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	1
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	1
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	O .
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0.00
	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	EST 1
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levees par l'instrument financier (en
EUR)	2 144 000 00
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	2 144 000,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	420,000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	429 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 715 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,58
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	00.46
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	83,46
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	3 491 000,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notam	<u> </u>
place et dans la sélection des organismes mettant e	\ v
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds	a) [article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à 	Oui
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	

VII. Interets et autres gains generes par le soutien verse par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements	0,00
des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	1 10
36. Montants reversés à l'instrument financier	1 727,42
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	1 727,42
(en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	0,00
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
	fot de levieu eggenenté des investissements
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef	<u> </u>
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	7.412.507.20
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	7 413 587,39
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
EUR)	1070 00607
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 853 396,85
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 853 396,85
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	ation des indicateurs de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j),	du règlement (UE) nº 1303/2013]
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO29 - Recherche et innovation: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
	introduire des produits nouveaux pour
41 1 37 1 21 1 10 11 1 1 7 1 1 1	l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	l'entreprise 24,00
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	
	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	24,00 5,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00 5,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	24,00 5,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	24,00 5,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	24,00 5,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le

I. Identification du programme et de la priorité ou d		
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point		
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l	'instrument financier, y compris le ou les	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI		
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020	
financier dans le cadre d'un programme relevant des		
Fonds ESI		
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER	
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure		
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et	
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole	
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la	
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	12 887 173,30	
de financement selon l'objectif thématique individuel		
choisi dans le champ 3 (facultatif)		
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument		
financier		
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes		
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à		
l'instrument financier		
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu		
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui	
déjà commencé?		
II. Description de l'instrument financier et des		
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/20		
5. Nom de l'instrument financier	INNODEM 3	
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE	
financier (nom du pays et ville)		
7. modalités de mise en œuvre		
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non	
et gérés directement ou indirectement par la		
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),		
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de		
l'Union	Tu4:	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes	
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées	
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à		
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)		
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013		
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique	

	T , ,
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr	
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4	· • / / /
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
J 1 &	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
, , ,	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	INNODEM 3 S.A.
l'instrument financier	INNODEN J.S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Rue Sumt Enemie, 3, 4000 EILGE
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
12. Frocedure de selection de l'organisme mettant en	114405

œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	T
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	13 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	· • •
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	tés ou frais de gestion payés [article 46,
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 13	
14. Montant total des contributions du programme	32 217 933,26
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 887 173,30
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 887 173,30
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	8 054 483,32
versées à l'instrument financier (en EUR)	,
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	3 221 793,33
EUR)	,
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 221 793,33
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	,
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	4 832 689,99
EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national	4 832 689,99
public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
ii 1303/2013 (uniquement pour le lappoit illial) (ell	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
,	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	os finany ou au hánáfica dos hánáficiaires
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
i instrument financier	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	rections
24. Montant total des contributions du programme	1 199 854,32
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	1 177 03 1,32
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	479 941,73
ESI (en EUR)	17771,75
25. Montant total des contributions du programme	1 199 854,32
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	1 133 66 1,62
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	479 941,73
ESI (en EUR)	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	479 941,73
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	719 912,59
public (en EUR)	, 15 512,55
1 /	
1/5 3 dont montant total dil cottinancement national	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
privé (en EUR)	<u>1</u>
privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de	4
privé (en EUR)	4

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	4
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	3
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	Fun (
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	5 350 000,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	2 220 000,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 500 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 850 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	·
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,62
1 1	4,02
prêts/garanties/participations ou quasi- participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	12.15
	12,15
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	(540 954 22
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	6 549 854,32
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	(40.054.22
40. Valeur des investissements et des participations en	649 854,32
actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
1'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0.00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	0.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	3,00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESL levées par l'instrument financier (en
EUR)	(
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	3,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,62
prêts/garanties/participations ou quasi-	4,02
participations/autres produits financiers, en référence à	
participations/autics produits infanciers, en reference a	

l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	,
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notam	⊥ ment les progrès accomplis dans sa mise er
place et dans la sélection des organismes mettant e	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds	
règlement (UE) n° 1303/2013) [article 40, paragraphe 2, point 1), ut
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Ou
opérationnel à la fin de l'année de référence	Out
1	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	/ 1 E 1 EGI) III /
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutie	•
financier, ressources du programme reversées a	
investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur	
aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poi	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements	58,00
des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier	2 049,00
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	2 049,00
(en EUR)	,
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	-,
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	0.00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef	<u>=</u>
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (er
EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	19 330 759,96
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	, ,
Doi, chiqueces duns ruccord de illianicement avec	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	4 832 689,99
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 832 689,99
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	ation des indicateurs de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o	du règlement (UE) n° 1303/2013]
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	64,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	3,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO08 - Investissement productif:
auquel contribue l'instrument financier	augmentation de l'emploi dans les
	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	224,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	4,50
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	64,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	3,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO05 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	1,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

1. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des	
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	2 - INNOVATION 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	01 - Renforcer la recherche, le
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	développement technologique et
soutenu(s) par l'instrument financier	l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	6 302 849,57
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument	

financier

(11)	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
5. Nom de l'instrument financier	INNODEM 3
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
financier (nom du pays et ville)	
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	morares existances ou nouvertement ereces
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	modulition our module
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	nancier: nrêts microcrédits garanties
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013	a randet 31, paragraphe 1, du regionient
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
	NOII
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	
	No
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	

	,
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	e l'instrument financier visé à l'article 38
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4	· 1
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	= = = =
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	INNODEM 3 S.A.
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue Saint Etienne, 3, 4000 LIEGE
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	13 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	·
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	
14. Montant total des contributions du programme	15 757 123,93
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 302 849,57
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 302 849,57
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	3 939 280,98
versées à l'instrument financier (en EUR)	3 737 200,70
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	1 575 712,39
EUR)	1 0 70 7 12,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 575 712,39
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	2 363 568,59
EUR)	2 303 300,39
15.2.1. dont montant total du financement national	2 363 568,59
public (en EUR)	2 303 200,23
15.2.2. dont montant total du financement national	0,00
privé (en EUR)	3,00
16. Montant total des contributions du programme	0,00
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	,
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	<u>=</u>
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	= =
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	·
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &

quasi capital (prêts chirographaires,

l'instrument financier

	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	l'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,62
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00
actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	0,00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	SESI, levées nar l'instrument financier (en
EUR)	7 = 25, 26, 1000 Pm. 1 = 111011 m. 111011 (cm.
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	,
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,62
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notami	
place et dans la sélection des organismes mettant e	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) nº 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutie	n versé par les Fonds ESI à l'instrument

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]

38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), contribution de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison auquel contribue l'instrument financier	2 363 568,59 ation des indicateurs de la priorité ou de la
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), carrier de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marche 30,00 0,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour introduire des produits nouveaux pour
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), carrier de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour la marche 30,00 0,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour le marche 10,000 CO29 - Recherche et innovation: nombre 10 C
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), carrier de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marche 30,00 0,00
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), contribution de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marche 30,00 0,00
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), carrier de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marche 30,00
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), contribution de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marche 30,00
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), c 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	2 363 568,59 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marche
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), c 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	2 363 568,59 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), c 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	2 363 568,59 ntion des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or entre de la contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or entre la contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or entre la contribution de l'instrument financier (en EUR)	2 363 568,59 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013]
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalise	2 363 568,59 ation des indicateurs de la priorité ou de la
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	2 363 568,59
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
	2 303 800,8
20.2 Mantant tatal diseases and illustrations from Eq. 4.	2 363 568,59
EUR)	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	9 454 274,36
EUR)	,
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20	
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	<u> </u>
de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff	et de levier escompté des investissements
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
EUR)	0.00
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
aux Fonds ESI	
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	3,0 1
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
(en EUR)	0,0
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	0,00
l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
l'année de référence (en ELID)	
	0,00
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou d	4
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l	'instrument financier, y compris le ou les
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	2 536 447,55
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	pportant des contributions à l'instrument
financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/20	1
5. Nom de l'instrument financier	LDE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
financier (nom du pays et ville)	
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
1'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

	T .
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	, , , , , , , , , , , , , , , , , ,
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Luxembourg Développement Europe Deux
l'instrument financier	S.A. ("LDE 2" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	20 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du program	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1.	
14. Montant total des contributions du programme	6 341 118,88
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2.526.447.55
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 536 447,55
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	2 536 447,55
14.1.2. don't Fonds de conesion (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	1 585 279,72
versées à l'instrument financier (en EUR)	1000 =175,17
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	634 111,89
EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	634 111,89
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	951 167,83
EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national	051 167 92
public (en EUR)	951 167,83
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	
171 1 1 4 (FID)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	 os finaux ou ou hánáfico dos hánáficiairos
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	,
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
i instrument financier	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	rections
24. Montant total des contributions du programme	33 365,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	33 303,00
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	13 346,00
ESI (en EUR)	13 3 10,00
25. Montant total des contributions du programme	33 365,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	13 346.00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds	13 346,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	,
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 346,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	13 346,00 0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00 0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00 0,00 0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	13 346,00 0,00 0,00 0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 20 019,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00 0,00 0,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 20 019,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	13 346,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 20 019,00
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de	13 346,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 20 019,00

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	1
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	1
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	()
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	20 019,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	20 019,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	,
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,82
prêts/garanties/participations ou quasi-	7,02
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	2,50
référence pour les prêts/garanties/participations ou	2,30
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit produits manciers, par	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	33 365,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	33 303,00
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00
actions (en EUR)	0,00
	Prêts (garantis) Participations en capital &
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
i instrument financier	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	
	0,00
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations,	0,00
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0.00
	0,00
ESI (en EUR)	0.00
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0.00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	0.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	,
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	, 1
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	,
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,82
prêts/garanties/participations ou quasi-	1,02
participations/autres produits financiers, en référence à	
paraterpations/autres products infanterers, en reference a	

	l'accord de financement, par produit
	39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de
	référence pour les prêts/garanties/participations ou
	quasi-participations/autres produits financiers, par
	produit
0.00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des
0,00	
	instruments financiers des Fonds ESI pour les
	prêts/garanties/participations ou quasi-participations,
	par produit (facultatif)
	VI. Performance de l'instrument financier et notamn
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	place et dans la sélection des organismes mettant et
) [article 46, paragraphe 2, point 1), di	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds
	règlement (UE) n° 1303/2013]
Ou	32. Indiquer si l'instrument financier était toujours
	opérationnel à la fin de l'année de référence
	32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à
	la fin de l'année de référence, date de la liquidation.
	VII. Intérêts et autres gains générés par le soutier
ux instruments financiers à partir de	financier, ressources du programme reversées a
des investissements en capital, par rappor	investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur o
nts g) et i), du règlement n° 1303/2013]	aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin
46,5	35. Intérêts et autres gains générés par des paiements
	des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
1 420,0	36. Montants reversés à l'instrument financier
,	attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de
	l'année de référence (en EUR)
1 267,2	36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
· ·	36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements
152.8	-50 / GOIL VAIDS ELAURES TERRIBELARIORS OU TERRIERIES I
152,8	9
<u> </u>	(en EUR)
0,00	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en
0,0	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)
<u> </u>	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des
0,0	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais
0,00	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)
0,00 O,00 Cet de levier escompté des investissement	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff
0,00 O,00 Oet de levier escompté des investissement vestissements et participations [article 46	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in
0,00 Tet de levier escompté des investissement vestissements et participations [article 46	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20
0,00 Tet de levier escompté des investissement vestissements et participations [article 46	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
0,00 Tet de levier escompté des investissement vestissements et participations [article 46	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20
0,00 Tet de levier escompté des investissement vestissements et participations [article 46	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
0,00 Tet de levier escompté des investissement vestissements et participations [article 46] 13] ESI, levées par l'instrument financier (el	(en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)

ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	67,83
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 951 1	67,83
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 951 1	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	67,83
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou	de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) CO08 - Investissement prod	luctif:
auquel contribue l'instrument financier augmentation de l'emploi da	ns les
entreprises bénéficiant d'un so	I
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	44,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	ŕ
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) CO01 - Investissement productif: no	ombre
auquel contribue l'instrument financier d'entreprises bénéficiant d'un so	I
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	1,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	ŕ
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) CO04 - Investissement productif: no	ombre
auquel contribue l'instrument financier d'entreprises bénéficiant d'un soutie	n non
fina	ancier
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) CO03 - Investissement productif: no	ombre
auquel contribue l'instrument financier d'entreprises bénéficiant d'un so	outien
financier autre que des subver	ntions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2 Walana attainta was libratumanant Commission and	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	- 1

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des		
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]		
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les		
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI		
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	2 - INNOVATION 2020	
financier dans le cadre d'un programme relevant des		
Fonds ESI		
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER	
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure		
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	01 - Renforcer la recherche, le	
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	développement technologique et	
soutenu(s) par l'instrument financier	l'innovation	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	653 628,82	
de financement selon l'objectif thématique individuel		
choisi dans le champ 3 (facultatif)		

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument

financier

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes		
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à		
l'instrument financier		
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	vre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui	
déjà commencé?		
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	13]	
5. Nom de l'instrument financier	LDE 2	
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon	
financier (nom du pays et ville)		
7. modalités de mise en œuvre		
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non	
et gérés directement ou indirectement par la		
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),		
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de		
l'Union		
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes	
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées	
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à		
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)		
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013		
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique	
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure	
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à		
l'emploi»		
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	nancier: prêts, microcrédits, garanties,	
participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien		
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement	
(UE) nº 1303/2013		
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui	
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non	
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134		
final		
9.0.3. Garanties	Non	
9.0.4. Actions	Oui	
9.0.5. Quasi-participations	Oui	
9.0.6. Autres produits financiers	Non	
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non	
produit financier		
9.1. Description de l'autre produit financier		
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit		
financier: subvention, bonification d'intérêts,		
contribution aux primes de garanties conformément à		
Condition and printed de Saturitées conformement à	<u> </u>	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr	e l'instrument financier visé à l'article 38.
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Luxembourg Développement Europe Deux
l'instrument financier	S.A. ("LDE2" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	,
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	1
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	20 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	
14. Montant total des contributions du programme	1 634 072,05
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	(72 (22 22
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	653 628,82
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	653 628,82
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	408 518,01
versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	163 407,20
EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	163 407,20
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	245 110,81
EUR)	,
15.2.1. dont montant total du financement national	245 110,81
public (en EUR)	ŕ
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	<u>=</u>
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	·
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &

quasi capital (prêts chirographaires,

l'instrument financier

	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	400 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	160 000,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	175 000,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	70 000,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	70 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	105 000,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	3
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	2
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	2
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 430 000,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 230 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	200 000,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	l'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,82
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	21,43
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	3 662 500,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	175 000,00
actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	0.00
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	0.00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	0.00
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0.00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	0.00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	0.00
	0,00
public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	0
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	U
participations/autres produits financiers effectués dans	
participations/address produits infanciers effectues dans	

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	
39.1. Effet de levier escompté pour les	4,82
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	0.00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les	0,00
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notam	L mont les progrès accomplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant e	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds	\ v
règlement (UE) n° 1303/2013]	, [middle 10, paragraphe 2, point 1), uu
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutie	n versé par les Fonds ESI à l'instrument

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	12,26
36. Montants reversés à l'instrument financier	0,00
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	,
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	0,00
(en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	0,00
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff	fet de levier escompté des investissements
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	_
1	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	ESI, levées par l'instrument financier (en
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	S ESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	S ESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	S ESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	S ESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or entre l'autre de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or entre l'autre	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013]
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), et 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), et 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), of the strument financier (en EUR) 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 3,00 1,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 3,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 3,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour le marché
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 3,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 3,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), en auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	SESI, levées par l'instrument financier (en 980 443,23 245 110,81 245 110,81 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché 3,00 1,00 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour

I. Identification du programme et de la priorité ou d	
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l	'instrument financier, y compris le ou les
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	2 686 223,65
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	portant des contributions à l'instrument
financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/20	
5. Nom de l'instrument financier	MOVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700
financier (nom du pays et ville)	Eupen
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
(1) 1 1 1 (7) 0 1000 (0010	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique

	T
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	·
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4	· • / / /
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	M · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Meuseinvest Ostbelgieninvest Venture
l'instrument financier	Europe ("MOVE invest") S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Eupen
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres

œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	T
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	13 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	· • •
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 13	
14. Montant total des contributions du programme	6 715 559,12
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 686 223,65
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 686 223,65
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	1 678 889,78
versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	671 555,91
EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	671 555,91
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	1 007 333,87
EUR)	,
15.2.1. dont montant total du financement national	1 007 333,87
public (en EUR)	,
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	,,,,
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
ii 1303/2013 (uniquement pour le l'apport mial) (en	

EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	s finanz ou ou hénéfice des hénéficieires
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE	
22. Nom du produit financier proposé par	
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
22.1 Type de produit financier proposé per	Prêt
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	riet
24. Montant total des contributions du programme	0.00
1	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	
EGI (am ELID)	0,00
ESI (en EUR)	·
25. Montant total des contributions du programme	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	·
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	·
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	·
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds	·
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00

bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	0,00
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESL levées par l'instrument financier (en
EUR)	2231, 101005 pm 1 instrument innuncior (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	3,50
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	· ·
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,30
prêts/garanties/participations ou quasi-	3,30
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme	1 100 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
quasi participations on autic produit initialicies avec les	

bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	440 000,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	800 000,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	320 000,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	320 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	480 000,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	3
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	2
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	2
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 450 000,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 080 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	370 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,30
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	5,53

èrence pour les prêts/garanties/participations ou
asi-participations/autres produits financiers, par
oduit
.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des 2 170 000,00
struments financiers des Fonds ESI pour les
ets/garanties/participations ou quasi-participations,
r produit (facultatif)
. Valeur des investissements et des participations en 0,00
tions (en EUR)
. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en
ace et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris
rganisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du
glement (UE) n° 1303/2013
. Indiquer si l'instrument financier était toujours Ou
érationnel à la fin de l'année de référence
.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à
fin de l'année de référence, date de la liquidation.
· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
I. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument
ancier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de
vestissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rappor
x années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]
. Intérêts et autres gains générés par des paiements 0,00
s Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
. Montants reversés à l'instrument financier 8 780,46
ribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de
nnée de référence (en EUR)
.1 dont remboursements de capital (en EUR) 6 000,00
.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements 2 780,46
n EUR)
. Montant des ressources réutilisées qui ont été 0,00
versées à l'instrument financier et sont attribuables
x Fonds ESI
.1 dont montants payés pour la rémunération
éférentielle des investisseurs privés agissant dans le
dre du principe de l'économie de marché qui
urnissent les moyens de contrepartie au soutien des
nds ESI à l'instrument financier ou qui participent à
nvestissement au niveau du bénéficiaire final (en
JR)
.2. dont montants payés pour le remboursement des 0,00
ûts de gestion supportés et pour le paiement des frais
gestion de l'instrument financier (en EUR)
II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements
alisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46
ragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]
. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en
. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en JR)
Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en JR) 1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds 4 029 335,47
. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en JR)

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 007 333,87
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	, i
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 007 333,87
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	ation des indicateurs de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o	=
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	2,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO05 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO08 - Investissement productif:
auquel contribue l'instrument financier	augmentation de l'emploi dans les
	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	47,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	0,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	2,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] 1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI 1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument 2 - INNOVATION 2020 financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI 2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument **FEDER** financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure 3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, 01 - Renforcer la recherche, le premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 développement technologique et soutenu(s) par l'instrument financier l'innovation 3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords 1 313 776,35 de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif) 4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument

financier

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	vre des instruments financiers
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
5. Nom de l'instrument financier	MOVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700
financier (nom du pays et ville)	EUPEN
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	nancier: prêts, microcrédits, garanties,
participations ou quasi-participations, autres produ	
combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	TVOII
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
contribution aux princes de garanties comorniement à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Heusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière 11. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 a) 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] II. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier I1.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instrument financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) paragraphe 4, du règlement (UE
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 en mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38 paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN
n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlemen (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Neusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Europe ("MOVE Invest")S.A. 11.1.3. Europe ("MOVE Invest")S.A. 12. Europe ("MOVE Invest")S.A. 13. Europe ("MOVE Invest")S.A. 14. Europe ("MOVE Invest")S.A. 15. Europe ("MOVE Invest")S.A. 16. Europe ("MOVE Invest")S.A. 17. Europe ("MOVE Invest")S.A.
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN EUPEN
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN EUPEN
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN EUPEN
gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A. Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN EUPEN
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financierMeusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A.11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financierHütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
l'instrument financier Europe ("MOVE Invest ")S.A. 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier EUPEN
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument EUPEN financier
financier
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché
public; autre procédure
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Regulation (UE) n° 1303/2013, in
experienced financial legal entities, selected
on the basis of the conclusiuons of the ex
ante assessment regarding FI carried out as
stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
meeting the criterias laid out in art.7 of the
delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec 13 janv. 201
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 40]
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46]
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 40 paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46 paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme 3 284 440,8
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46] paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 1 313 776,3
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46 paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 1313 776,3
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46] paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 1 313 776,3

14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	821 110,22
versées à l'instrument financier (en EUR)	, and the second
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	328 444,09
EUR)	,
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	328 444,09
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	492 666,13
EUR)	,
15.2.1. dont montant total du financement national	492 666,13
public (en EUR)	,
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	,
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	-,
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	, , ,
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,

	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	400 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	160 000,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	1
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,30
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	, and the second
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00
actions (en EUR)	,
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,30
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	0.00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	mont les nuequès agamplis dans sa misa en
VI. Performance de l'instrument financier et notami place et dans la sélection des organismes mettant e	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds	
règlement (UE) n° 1303/2013]	, tartiere 10, paragraphe 2, point 1), uu
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutier	n versé nar les Fonds ESI à l'instrument
	uv instruments financious à nortir des

financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]

0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 nvestissements ons [article 46,
0,00 0,00 0,00 0,00 nvestissements
0,00 0,00 0,00 0,00 nvestissements
0,00 0,00 0,00 nvestissements
0,00 0,00 0,00 nvestissements
0,00 0,00 0,00 nvestissements
0,00 0,00 nvestissements
0,00 nvestissements
0,00 nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
nvestissements
ons [article 40,
t financier (en
1 070 664 52
1 970 664,53
402 (((12
492 666,13
100 666 10
492 666,13
riorité ou de la
013]
vation: nombre
ın soutien pour
nouveaux pour
l'entreprise
6,00
0,00
vation: nombre
ın soutien pour
ouveaux pour le
marché
6,00
) u

I Idoutification du magnamme et de la miewité en de	la magnua au titua dagguala un gantian dag
I. Identification du programme et de la priorité ou de Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a	•
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	instrument imaneter, y compris te ou tes
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	4 - TRANSITION VERS UNE
financier dans le cadre d'un programme relevant des	WALLONIE BAS CARBONE
Fonds ESI	WILEGIAL BIS CIRBOILE
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier	04 - Soutenir la transition vers une
alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par	économie à faible émission de carbone
l'instrument financier	dans tous les secteurs
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de	1 115 776,60
financement selon l'objectif thématique individuel choisi	
dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	portant des contributions à l'instrument
financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	yre des instruments financiers
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/201	-
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - Plus développée
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
financier (nom du pays et ville)	
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure

avy conditions standard nor av vinstruments måts à	
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fir	 ancier: prêts, microcrédits, garanties
participations ou quasi-participations, autres produi	
combinées avec le produit financier conformément à	
(UE) nº 1303/2013	,1 8 1 / 8
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Ou
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Not
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	
final	
9.0.3. Garanties	Noi
9.0.4. Actions	Ou
9.0.5. Quasi-participations	Ou
9.0.6. Autres produits financiers	No
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit	Noi
financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement	
(UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments	
financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]:	
comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de	
mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion	
ou en tant que bloc financier séparé au sein de	
l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), d'article 46, paragraphe 4, paragraphe 5, paragraphe 6, par	points a), b) et c), du règlement (UE la l'article 38, paragraphe 5, du règlemen lu règlement (UE) n° 1303/2013]
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financie	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no	Personne morale existante ou nouvellement
A LATHCLE 14 DALAGRADUE & THE LEGISTRED TITES OF	ará á a
	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	NOVALLIA S.A.
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOVALLIA S.A.
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	NOVALLIA S.A.
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	NOVALLIA S.A.

Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
Regulation (UE) n°1303/2013, in
expercienced financial legal entities,
selected on the basis of the conclusions of
the ex ante assessment regarding FI carried
in art. 37, §2 of said Regulation, and
meeting the criterias laid out in art.7 of the
delegated regulation (UE) 480/2014
27 juil. 2017
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
me, par priorité ou mesure, versées à
és ou frais de gestion payés [article 46,
2 790 441 50
2 789 441,50
1 115 77((0
1 115 776,60
1 115 776,60
697 360,38
278 944,15
278 944,15
418 416,23
418 416,23
, and the second
0,00
0,00
1 (1) (1)
0,00
0,00
0,00
0,00
(

19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement	
(UE) no 1303/2013 (uniquement pour le rapport final)	
(en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument	
financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	inaux ou au bénéfice des bénéficiaires
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
dans les bénéficiaires finaux, par programme des	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument	
financier	subordonnés). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument	Prêt
financier	Tiet
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-	0,00
participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
	0,00
(en EUR)	0.00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	0,00
1 /	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
	0.00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	ŕ
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR)	ŕ
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	ŕ
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR)	ŕ
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	ŕ
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0,00

des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'	accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	2,55
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	
produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument	Prêts (garantis, chirographaires,
financier	subordonnés). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument	Actions
financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-	
participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
(en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	

microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
(en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	,
25.3. dont montant total du cofinancement national privé	
(en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations	0
ou de quasi-participations/autres produits financiers	
signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	FSI levées nar l'instrument financier (en
EUR)	Esi, ievees par i instrument infancier (cir
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	0,00
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'	,
39.1. Effet de levier escompté pour les	2,55
prêts/garanties/participations ou quasi-	2,33
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	0,00
1	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	<u> </u>

produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	
actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamn	ient les progrès accomplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant er	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds)	[article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) nº 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien	versé par les Fonds ESI à l'instrument
financier, ressources du programme reversées au	
investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur d	
aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des	0,00
Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	,
36. Montants reversés à l'instrument financier	0,00
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	0,00
(en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux	0,00
Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff	et de levier escompté des investissements
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	<u>=</u>
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201	<u> </u>
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	
EUR)	251, levees par l'instrument infancier (en
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 673 664,90
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	1 075 004,50
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	418 416,23
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	410 410,23
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	418 416,23
	410 410,23
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisat mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison	0,00
avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison	0,00
avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou de Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	, , ,
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	4 - TRANSITION VERS UNE
financier dans le cadre d'un programme relevant des	WALLONIE BAS CARBONE
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier	04 - Soutenir la transition vers une
alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par	économie à faible émission de carbone
l'instrument financier	dans tous les secteurs
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de	17 578 090,40
financement selon l'objectif thématique individuel choisi	
dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI app	portant des contributions à l'instrument
financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuv	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des r	•
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/201	
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - Transition
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège

financier (nom du pays et ville)	
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	F 1 / 'C
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ	
campinade avac la pradilit tinanciar cantarmamant :	
	à l'article 37, paragraphe 7, du règlemen
(UE) nº 1303/2013	
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Ou
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Ou Not
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	Ou Not
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Ou Nor
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties	Noi
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions	Non Non Ou
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations	Non Non Ou Non Ou Ou Ou
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers	Non Non Ou Non Ou Non Ou Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit	Non Non Ou Non Ou Non Ou Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non Non Ou Non Ou Non Ou Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier	Non Non Non Non Ou Non Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	Non Non Non Ou Non Ou Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts,	Non Non Non Non Non Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	Non Non Non Non Ou Ou Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	Non Non Non Ou Non Ou Non Non Non
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	Non Non Non Ou Ou Non Non Non
 (UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, 	Non Non Non Ou Ou Non Non Non
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement	Non Non Non Ou Ou Non Non Non
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments	Non Non Non Ou Ou Non Non Non
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]:	Non Non Non Ou Ou Non Non Non
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de	Non Non Ou Ou Ou Non Non Non
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion	Nor Nor Ou Nor Ou Nor
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR) 9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final 9.0.3. Garanties 9.0.4. Actions 9.0.5. Quasi-participations 9.0.6. Autres produits financiers 9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier 9.1. Description de l'autre produit financier 9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013 10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de	Non Non Non Ou Non

paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4	
n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financio	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no	créée
1303/2013: a) personnes morales existantes ou	
nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre	
d'instruments financiers; b) organisme accomplissant	
des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion	
accomplissant directement des tâches d'exécution (pour	
les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	NOVALLIA S.A.
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	1 1 20 64) 6
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n°1303/2013, in
	expercienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of
	the ex ante assessment regarding FI carried
	in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec	27 juil. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du program	me, par priorité ou mesure, versées à
l'instrument financier et coûts de gestion support	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 13	_
14. Montant total des contributions du programme	43 945 226,00
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	17.770.000.10
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 578 090,40
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	17 578 090,40
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	10.006.206.50
15. Montant total des contributions du programme	10 986 306,50
versées à l'instrument financier (en EUR)	4 204 522 60
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	4 394 522,60
EUR) 15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 394 522,60
15.1.2. dont FEDER (en EUR)	4 394 322,00
15.1.2. dont Fonds de conesión (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
13.1.7. UOIII TCAUCI (CII EUIX)	

15.1.5. dont FEAMP (en EUR) 15.2.1. dont montant total du cofinancement national (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEV) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 47, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme (Se Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme (Se Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme (Se Fo		
EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IFJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 0,00 17.2. dont rémunération de base (en EUR) 0,00 17.2. dont rémunération et le autorité de l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Montant des contributions du programme conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Montant total des contributions du programme et Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Montant total des contributions du programme et Fonds ESI et par priorité ou mesure la fin	15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)		6 591 783,90
public (en EUR) 15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier conformément à l'article 42, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier conformément pour le rapport final) (en EUR) 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux cen republications du programme en co	/	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du réglement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier conformément à l'article 42, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations du programme engagées dans ces prêts finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou,		6 591 783,90
Cen EUR) 16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du réglement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux sous forme de prêts,		
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17. 1. dont rémunération de base (en EUR) 17. 1. dont rémunération de base (en EUR) 17. 1. dont rémunération de base (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suiv dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	1	
versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par lo,00 les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 26. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 27. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, gara		
Finitiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR) 17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 0,00 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés). Participations en capital. Actions 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations quasiparticipations ou autres produits, ou, dans 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 0,00 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 0,00 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des finaux, ou cu de produit financier proposé par l'instrument financier pour investissement financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI 0,00 (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme ensemble des des des des des des des des contributions du programme ensemble des des des des des des des des des de		
les contributions du programme (en EUR) 17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garantics capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier proposé par l'instrument financier proposé par l'instrument financier proposé par l'instrument financier proposé par l'instrument financier 22. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. Montant total des contributions de programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme evrsées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
17.1. dont rémunération de base (en EUR) 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 22. Nom du produit su soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme engagées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
(en EUR) 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 2. Nomtant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. Il dont montant total des contributions de Ponds ESI 25. Montant total des contributions de programme engagées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. I. dont montant total des contributions du programme ersées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	_	0,00
l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. 1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. I dont montant total des contributions du programme engagées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) nº 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. 1. dont montant total des contributions du programme ersées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
EUR) 19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. 1. dont montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 2. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations de Fonds ESI (en EUR) 26. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 27. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations ou autres produits, ou, dans		
de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 23. 1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme eversées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. Montant total des contributions de Fonds ESI 25. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 26. Montant total des contributions du programme eversées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) 20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Actions O,00 engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	paragraphe 1, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	1 0 1	
(UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. 1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
(en EUR) 21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	1 1	
rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. I dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24. 1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
dans les bénéficiaires finaux, par programme des [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions du programme (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		<u>=</u>
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		, 0
financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasiparticipations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		Actions
engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi- participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		0,00
bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
(en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	` /	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans		0,00
	=	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice		
	le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	

des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
(en EUR)	,
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé	
(en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations	0
ou de quasi-participations/autres produits financiers	
signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	(
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'	
39.1. Effet de levier escompté pour les	2,55
prêts/garanties/participations ou quasi-	,
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	,
prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	
produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	0,00
	,

actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument	Prêts (garantis, chirographaires,
financier	subordonnés). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument	Prêt
financier	
24. Montant total des contributions du programme	0,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-	
participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
(en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	0,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	0,00
(en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé	
(en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations	0
ou de quasi-participations/autres produits financiers	
signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'	accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	2,55
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit produits produits manerers, par	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	0,00
prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	
produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamn	unt les progrès aggemplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant er	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds)	\ `
règlement (UE) n° 1303/2013]	particle 40, paragraphe 2, point 1), du
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
1	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VIII I 4 () 4	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien	
financier, ressources du programme reversées au	ıx instruments financiers à partir des
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur d	ix instruments financiers à partir des es investissements en capital, par rapport
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poir 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des	ix instruments financiers à partir des es investissements en capital, par rapport
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	es investissements financiers à partir des es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013]
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poir 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	es investissements financiers à partir des es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013]
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poir 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00 0,00 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00 0,00 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 0,00 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00 0,00 0,00
financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération	es investissements en capital, par rapport ts g) et i), du règlement n° 1303/2013 0,00 0,00 0,00

n	l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en
es 0	EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des
	coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais
	de gestion de l'instrument financier (en EUR)
ffet de levier escompté des investisseme	VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effe
<u>=</u>	réalisés par l'instrument financier et valeur des inv
	paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201
	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
, •	EUR)
ls 26 367 135	38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
ec	ESI, engagées dans l'accord de financement avec
en	l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en
	EUR)
ds 6 591 783	38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
	ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)
6 591 783	38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)
	38.2.2. dont contributions privées (en EUR)
ication dos indicatours da la prioritá au do	
isation des mulcateurs de la priorite ou de	IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa
, du règlement (UE) n° 1303/2013]	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)
du règlement (UE) n° 1303/2013] CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subventid	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention 128 CO01 - Investissement productif: nome	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention 128 CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout d'entreprises bénéficiant d'un sout	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 n 0	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 CO05 - Investissement productif: nome 0 CO05 - Investissement productif: nome 0	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 CO05 - Investissement productif: nome de nouvelles entreprises bénéficiant d'un sout de nouvelles entreprises bénéficiant d'un sout d'un	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subvention CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 CO05 - Investissement productif: nome de nouvelles entreprises bénéficiant d'sout sout	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subventier 128 CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 CO05 - Investissement productif: nome de nouvelles entreprises bénéficiant d sout 128 A) CO05 - Investissement productif: nome de nouvelles entreprises bénéficiant d sout 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier
du règlement (UE) n° 1303/2013 CO03 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout financier autre que des subventier 128 CO01 - Investissement productif: nome d'entreprises bénéficiant d'un sout 128 CO05 - Investissement productif: nome de nouvelles entreprises bénéficiant d sout 128 A) CO05 - Investissement productif: nome de nouvelles entreprises bénéficiant d sout 128	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des		
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013]		
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les		
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI		
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020	
financier dans le cadre d'un programme relevant des		
Fonds ESI		
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER	
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure		
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et	

premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel	6 474 354,79
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	pportant des contributions à l'instrument
financier	•
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	ivre des instruments financiers
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	013]
5. Nom de l'instrument financier	Namur Investment and Growth (NIG)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue des Champs-Elysées, 160, 5000
financier (nom du pays et ville)	Namur
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi participations ou quasi-participations, autres produ combinées avec le produit financier conformément (UE) n° 1303/2013	uits financiers ou autres formes de soutien
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	TVOII
± ,	
final 9.0.3. Garanties	Non

9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr	L e l'instrument financier visé à l'article 20
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	
n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) no 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financ	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement))
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Namur Innovation & Growth S.A. ("NIG"
l'instrument financier	S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Avenue des Champs-Elysées, 160, 5000
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Namur
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	11 janv. 2017
	11 Juli 1. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier IV. Montant total des contributions du program	

l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	03/2013]
14. Montant total des contributions du programme	16 185 886,98
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 474 354,79
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 474 354,79
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	5 665 060,45
versées à l'instrument financier (en EUR)	3 003 000,43
	2 227 177 40
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	3 237 177,40
EUR)	2 227 177 40
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 237 177,40
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	2 427 883,05
EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national	2 427 883,05
public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	,
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
,	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	

paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	es finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 097 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 638 800,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	2 069 760,00
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	827 904,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	827 904,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 241 856,00
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	9
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	

finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement 39.1. Effet de levier escompté pour les
nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 2 641 856,00 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)2 641 856,0038.3.2. dont contributions privées (en EUR)10 939 324,0039. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 10 939 324,00 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement
1.27.1. 171101 UO 104101 0300/111100 17001 163 1
prêts/garanties/participations ou quasi-
participations/autres produits financiers, en référence à
l'accord de financement, par produit
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de 17,40
référence pour les prêts/garanties/participations ou
quasi-participations/autres produits financiers, par
produit
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des 21 981 771,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,
par produit (facultatif)
22. Nom du produit financier proposé par Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier quasi capital (prêts chirographaires,
subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par Actions
l'instrument financier
24. Montant total des contributions du programme 3 000 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,
quasi-participations ou autre produit financier avec les
bénéficiaires finaux (en EUR)
24.1. dont montant total des contributions de Fonds 1 200 000,00
ESI (en EUR)
25. Montant total des contributions du programme 2 334 216,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)
25.1. dont montant total des contributions de Fonds 933 686,40
ESI (en EUR)
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 933 686,40
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)
25.1.3. dont FSE (en EUR)

25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	1 400 529,60
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	10
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	7
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	7
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 775 530,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	1 775 550,00
ELID)	1 773 330,00
EUR)	, ,
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 400 530,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 400 530,00 375 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l 39.1. Effet de levier escompté pour les	1 400 530,00 375 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi- participations/autres produits financiers, en référence à	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à la 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à la 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à la 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à la 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à la 39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'assistanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'assistanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations,	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'a9.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations, par produit (facultatif)	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'assistanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations, par produit (facultatif) 40. Valeur des investissements et des participations en	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'a9.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasiparticipations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit 39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations, par produit (facultatif)	1 400 530,00 375 000,00 'accord de financement 5,00

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutier	
financier, ressources du programme reversées a	
investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur e	
aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point	nts g) et i), du règlement n° 1303/2013]
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements	137,00
des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier	19 680,44
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	5 837,44
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	13 843,00
(en EUR)	15 0 15,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	0,00
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
EUR)	
	0.00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff	et de levier escompté des investissements
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effréalisés par l'instrument financier et valeur des in	et de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46,
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20	vestissements et participations [article 46, 13]
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	et de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13]
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] EESI, levées par l'instrument financier (en
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] EESI, levées par l'instrument financier (en
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effréalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] EESI, levées par l'instrument financier (en
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effréalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] EESI, levées par l'instrument financier (en
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05 2 427 883,05 ation des indicateurs de la priorité ou de la
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), or contributions privées (en EUR)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013]
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), ce 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05 2 427 883,05 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO03 - Investissement productif: nombre
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), ce 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 18.2.2. dont contributions privées (en EUR) 18. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), caragraphe 2 de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff réalisés par l'instrument financier et valeur des in paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), ce 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	Tet de levier escompté des investissements vestissements et participations [article 46, 13] ESI, levées par l'instrument financier (en 9 711 532,19 2 427 883,05 ation des indicateurs de la priorité ou de la du règlement (UE) n° 1303/2013] CO03 - Investissement productif: nombre

liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO01 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	12,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO08 - Investissement productif:
auquel contribue l'instrument financier	augmentation de l'emploi dans les
	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	112,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	30,44
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO05 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	2,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou d	e la mesure au titre desquels un soutien des
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	2 - INNOVATION 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	01 - Renforcer la recherche, le
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	développement technologique et
soutenu(s) par l'instrument financier	l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	2 775 209,41
de financement selon l'objectif thématique individuel	
choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument	
financier	_
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	vre des instruments financiers
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
5. Nom de l'instrument financier	Namur Investment and Growth (NIG)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue des Champs-Elysées, 160, 5000
financier (nom du pays et ville)	Namur

7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de	
l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	morates existantes of nouvenement creees
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	mistrument sur mesure
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument f	inanciare prâts microcrédits garanties
participations ou quasi-participations, autres produ	•
combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013	a rarticle 57, paragraphe 7, du reglement
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	Non
final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Non
	INOII
produit financier	
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
mº 1202/2012	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	

III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement

(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	er
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	créée
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Namur Investment and Growth ("NIG" S.A.)
l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Avenue des Champs-Elysées, 160, 5000
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Namur
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusions of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	11 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	nme, par priorité ou mesure, versées à
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	tés ou frais de gestion payés [article 46,
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 13	303/2013]
14. Montant total des contributions du programme	6 938 023,53
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 775 209,41
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 775 209,41
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	2 428 308,23
versées à l'instrument financier (en EUR)	2 120 300,23
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	1 387 604,70
EUR)	1 307 004,70
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 387 604,70
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	1 307 004,70
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.1.3. don't FEAMF (en EUR) 15.2. don't montant total du cofinancement national (en	1 040 703,53
15.4. done moneant total du comfancement national (en	1 040 /03,33

ELID)	1
EUR) 15.2.1. dont montant total du financement national	1 040 703,53
public (en EUR)	1 040 703,33
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
<u> </u>	0.00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	0.00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, pai	· l'instrument financier pour investissement
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013]
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital &
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	r l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure) n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure on 1303/2013 Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013 Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations,	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure on 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 535 000,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 535 000,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	Pl'instrument financier pour investissementes Fonds ESI et par priorité ou mesure on 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 535 000,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme	Pl'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure on 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 535 000,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	Pl'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure on 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 535 000,00
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiair finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	r l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure o n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)

des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	0,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	,
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	1
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l	I .
39.1. Effet de levier escompté pour les	5,00
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	

référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 545 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 418 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 613 084,84
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 045 233,94
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	1 045 233,94
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)25.3. dont montant total du cofinancement national	1 567 850,90
privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasiparticipations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	13
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	10
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises	9
29.2. dont PME	9
29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	3

description des autres types de bénéficiaires	
ontant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument fin	ancier (er
Montant total d'autres contributions, hors Fonds	050 158,00
obilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	000 100,00
dont contributions publiques (en EUR)	567 851,00
	482 307,00
et de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	,
Effet de levier escompté pour les	5,00
aranties/participations ou quasi-	•,•
pations/autres produits financiers, en référence à	
d de financement, par produit	
Effet de levier atteint à la fin de l'année de	2,90
ce pour les prêts/garanties/participations ou	,
articipations/autres produits financiers, par	
	090 540,00
nents financiers des Fonds ESI pour les	,
aranties/participations ou quasi-participations,	
duit (facultatif)	
	105 000,0
The state of the s	
(en EUR) rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier ((y compri
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, potent (UE) n° 1303/2013]	(y compri
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, potent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours	(y compri oint f), di
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, potent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours onnel à la fin de l'année de référence	(y compri oint f), du
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, potent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours onnel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à	(y compri pint f), d
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (aisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, potent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation.	(y compri pint f), d Ou
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, potent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours onnel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à	oint f), du Ou instrumen partir de ar rappor 2013]
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours onnel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2	oint f), de Ou on
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (aisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'interest et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'interest et autres gains générés par le valeur des investissements en capital, par nées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 dérêts et autres gains générés par des paiements	Out f), do Out finstrumen partir de ar rappor 0,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (aisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours onnel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements la l'instrument financier (en EUR)	instrument de ar rappor [0,0]
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, pount (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements la l'instrument financier (en EUR) Montants reversés à l'instrument financier	oint f), de Outonstrumen partir de ar rappor 0,0
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, pount (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours onnel à la fin de l'année de référence il l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées Précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées Précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées Précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier et autres gains générés par le soutien versé par le	instrumen partir de ar rappor 0,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, pount (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par les fonds et autres gains générés par les fonds et autres gains générés par les fonds et aut	instrumen partir de ar rappor 0,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, ponent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence il l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements des ESI à l'instrument financier (en EUR) Montants reversés à l'instrument financier delles au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR)	instrumen partir de ar rappor 0,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, pount (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements la l'instrument financier (en EUR) Montants reversés à l'instrument financier dels au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements	(y compri oint f), de Out instrument partir de ar rapport 2013] 0,00 12 973,00 12 973,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, pount (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements des ESI à l'instrument financier (en EUR) Montants reversés à l'instrument financier ables au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) Ont gains et autres rémunérations ou rendements R)	(y compri oint f), du Ou instrumen partir de ar rappor 2013] 0,00 12 973,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, poent (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence il l'instrument financier n'était pas opérationnel à le l'année de référence, date de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements de ESI à l'instrument financier (en EUR) Montants reversés à l'instrument financier dels au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) Ont remboursements de capital (en EUR) ont gains et autres rémunérations ou rendements R) ontant des ressources réutilisées qui ont été	(y compri oint f), de Out instrument partir de ar rapport 2013] 0,00 12 973,00 12 973,00
rformance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (nisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point (UE) n° 1303/2013] diquer si l'instrument financier était toujours connel à la fin de l'année de référence i l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de la liquidation. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'inter, ressources du programme reversées aux instruments financiers à passements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, panées précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2 érêts et autres gains générés par des paiements des ESI à l'instrument financier (en EUR) Tontants reversés à l'instrument financier delles au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) Tontants reversés à l'instrument financier delles au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) Tontants reversés à l'instrument financier delles au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) Tontants reversés à l'instrument financier delles au soutien des Fonds ESI avant la fin de de référence (en EUR) Tontant des ressources réutilisées qui ont été es à l'instrument financier et sont attribuables	oint f), du Ou Instrumen partir de ar rappor

cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'eff	et de levier escompté des investissements
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	vestissements et participations [article 46,
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	-
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	4 162 814,12
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	1 040 703,53
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 040 703,53
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	ation des indicateurs de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), o	lu règlement (UE) n° 1303/2013]
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO28 - Recherche et innovation: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
	lancer des produits nouveaux pour le
	marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	3,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO29 - Recherche et innovation: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
	introduire des produits nouveaux pour
	l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	3,00
	,

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les	
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020
financier dans le cadre d'un programme relevant des	
Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier 03 - Renforcer la compétitivité des petites	
alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par	et moyennes entreprises, du secteur

l'instrument financier	agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	l portant des contributions à l'instrument
financier	portant des contributions à l'instrument
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes	
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui
déjà commencé?	
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/201	[3]
5. Nom de l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
financier (nom du pays et ville)	
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non
et gérés directement ou indirectement par la	
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),	
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	F 1 / '6"
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	angione puêts migroprédits garanties
participations ou quasi-participations, autres produit	1 ,
combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013	i i articic 51, paragraphe 1, uu regiement
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Non
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	Non
final	
9.0.3. Garanties	Non
7.0.3. Garannes	INOII

9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit	Non
financier	TVOII
9.1. Description de l'autre produit financier	micro loans(<=25.000 EUR) for small
9.1. Description de l'addre produit infancier	enterprises
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	Citiciprises
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
,	
contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement	
(UE) no 1303/2013 [uniquement pour les instruments	
financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]:	
comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion	
ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
	llingtuumant financiau vigé à llautiele 20
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4,	· , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à	, , , ,
(UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), o	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financie	
T T T T T VDE O OLYMISHIE DE HIISE EN ŒUVIE COMOTHEMENT	
1 21 0	Personne morale existante ou nouvellement
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour	
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	créée
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	Société des Cautions Mutuelles de
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Société des Cautions Mutuelles de
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in expercienced financial legal entities,
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in expercienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in expercienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in expercienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in expercienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the
à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A. Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège Autres Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in expercienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and

l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46,	
14. Montant total des contributions du programme	30 000 000,00
engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	7 500 000,00
versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	3 000 000,00
EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	2 000 000,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. don't montant total du cofinancement national (en	4 500 000,00
EUR)	4 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national	4 500 000,00
public (en EUR)	4 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé	0,00
(en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0.00
les contributions du programme (en EUR)	0,00
	00,0
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	· · ·
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à	
l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement	
(UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final)	
(en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument	

financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)

V. Montant total du soution versé aux hénéficieires finance en au hénéficieires

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/20131

[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	n° 1303/2013]
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument	Prêt subordonné Socamut
financier	
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument	Prêt
financier	
24. Montant total des contributions du programme	5 626 606,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-	
participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	2 250 642,00
(en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	4 532 574,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI	1 813 030,00
(en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 813 030,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	2 719 544,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé	
(en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations	421
ou de quasi-participations/autres produits financiers	
signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	355
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	355
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	355
29.2.1. dont micro-entreprises	352
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
	1

1	
7u	33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou
	nombre total de garanties fournies et mobilisées en
	raison du défaut de paiement sur un prêt
en 5 890,00	34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en
es	EUR) ou montant total engagé pour les garanties
	données et mobilisées en raison du défaut de paiement
	sur un prêt (en EUR)
ds ESI, levées par l'instrument financier (en	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
, ,	EUR)
ds 16 425 909,00	38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds
	ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en
	EUR)
2 719 544,00	38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)
13 706 365,00	38.3.2. dont contributions privées (en EUR)
	39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'a
	39.1. Effet de levier escompté pour les
	prêts/garanties/participations ou quasi-
	participations/autres produits financiers, en référence à
	l'accord de financement, par produit
de 10,06	39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de
	référence pour les prêts/garanties/participations ou
	quasi-participations/autres produits financiers, par
ar	
ar	produit
es	produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les
es es	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des
es es	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les
es es ar	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)
es es ar nment les progrès accomplis dans sa mise en	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par
es es es ar nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm
es es es ar nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013]
es es ar nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours
es es ar nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013]
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence
es es es es ar nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à en versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à en versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au
mment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à den versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013]	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) nº 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des la liquidation.
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à en versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es 0,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur d aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ds) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à en versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es 0,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à den versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es 0,00 er 213 570,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur d aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à den versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es 0,00 er 213 570,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à den versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es 0,00 er 213 570,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de
mment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui à Oui de ren versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es O,00 er 213 570,00 de 190 460,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur d aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)
mment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs en versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es 0,00 er 213 570,00 190 460,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
nment les progrès accomplis dans sa mise en en œuvre l'instrument financier (y compris ls) [article 46, paragraphe 2, point f), du rs Oui a Oui den versé par les Fonds ESI à l'instrument aux instruments financiers à partir des r des investissements en capital, par rapport pints g) et i), du règlement n° 1303/2013] es O,00 er 213 570,00 ts 190 460,00 23 110,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) VI. Performance de l'instrument financier et notamm place et dans la sélection des organismes mettant en l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) règlement (UE) n° 1303/2013 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur d aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements

Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effe	
réalisés par l'instrument financier et valeur des inv	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	18 000 000,00
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	4 500 000,00
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la	
	<u>=</u>
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d	u règlement (UE) n° 1303/2013]
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	u règlement (UE) n° 1303/2013] CO01 - Investissement productif: nombre
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	u règlement (UE) n° 1303/2013] CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	u règlement (UE) n° 1303/2013] CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien 1 386,00
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	u règlement (UE) n° 1303/2013] CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien

1. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des		
Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]		
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les		
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI		
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	1 - ECONOMIE 2020	
financier dans le cadre d'un programme relevant des		
Fonds ESI		
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER	
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure		
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	03 - Renforcer la compétitivité des petites et	
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	moyennes entreprises, du secteur agricole	
soutenu(s) par l'instrument financier	(pour le FEADER) et du secteur de la	
	pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	4 726 547,14	
de financement selon l'objectif thématique individuel		
choisi dans le champ 3 (facultatif)		
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument		

31 déc. 2014
ivre des instruments financiers
Oui
modalités de mise en œuvre [article 46,
013]
WAPI 2020
Rue Defacqz, 17, 7800 ATH
Non
Investissement dans le capital de personnes
morales existantes ou nouvellement créées
Fonds spécifique
Instrument sur mesure
inancier: prêts, microcrédits, garanties,
nits financiers ou autres formes de soutien
à l'article 37, paragraphe 7, du règlement
Oui
Non
Non
Oui
Oui
Non
Non

contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvr	
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe	
n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	
règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales	Cleee
existantes ou nouvellement créées s'occupant de la	
mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme	
accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches	
d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	WAPI 2020 S.A.
l'instrument financier	W/H 1 2020 S./1.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et	Rue Defacqz, 17, 7800 ATH
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	1000 2000 42, 17, 7000 11111
financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en	Autres
œuvre l'instrument financier: passation de marché	
public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Regulation (UE) n° 1303/2013, in
	experienced financial legal entities, selected
	on the basis of the conclusiuons of the ex
	ante assessment regarding FI carried out as
	stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
	meeting the criterias laid out in art.7 of the
12 D . 1	delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec	24 janv. 2017
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du progran	
l'instrument financier et coûts de gestion suppor	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 13	11 816 367,85
14. Montant total des contributions du programme	11 810 307,83
engagées dans l'accord de financement (en EUR) 14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	A 726 547 14
14.1.1 dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 726 547,14 4 726 547,14
14.1.2. dont Feder (en EUR) (facultatif)	4 /20 34/,14
14.1.2. dont ronds de conesión (en EUK) (facultatil)	

14.1.2.1. (PGE / EVID) (C. 1. (C.	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme	2 954 092,08
versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en	1 181 636,90
EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 181 636,90
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en	1 772 455,18
EUR)	- , , =, ,
15.2.1. dont montant total du financement national	1 772 455,18
public (en EUR)	1 //2 100,10
15.2.2. dont montant total du financement national	
privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme	
versées à l'instrument financier dans le cadre de	
l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
,	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	Construction on 1.7-20 1 17.70
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	· ·
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	-
dans les bénéficiaires finaux, par programme de	
[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &

l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 895 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	758 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 184 291,86
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	473 716,74
25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR)	473 716,74
25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national	710 575,12
privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les	13
bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasiparticipations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	11
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises	10
29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	10 8
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 884 075,12
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 033 075,12

38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	851 000,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	l'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	7,24
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	4,98
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	1 331 400,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en	15 000,00
actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par	Prêts (garantis) Participations en capital &
l'instrument financier	quasi capital (prêts chirographaires,
	subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Prêt
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	1 185 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	474 000,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	985 000,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	394 000,00
ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	394 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	591 000,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	5
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	4
prêts/garanties/participations ou de quasi-	

participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	4
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	4
soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	4
29.2. dont PME	4
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	0
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	0.00
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	3 751 674,20
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 658 251,80
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 093 422,40
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	
39.1. Effet de levier escompté pour les	7,24
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	10,52
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	3 946 942,20
instruments financiers des Fonds ESI pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notami	
place et dans la sélection des organismes mettant e	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du
règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours	Oui
opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à	
la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutie	
financier, ressources du programme reversées a	
investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur	

investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements	nts g) et i), du règlement n° 1303/2013] 0,00
des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier	3 705,70
attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de	3 703,70
l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	2 603,28
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements	1 102,42
(en EUR)	1 102,72
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été	0,00
reversées à l'instrument financier et sont attribuables	0,00
aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération	
préférentielle des investisseurs privés agissant dans le	
cadre du principe de l'économie de marché qui	
fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	
Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	
l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en	
EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des	0,00
coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effe	et de levier escompté des investissements
maliana non llingturmant financian of malann design	
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	vestissements et participations [article 46
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201	
	[3]
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec	ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	ESI, levées par l'instrument financier (en
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,71
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,73
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,71
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,71 1 772 455,18 1 772 455,18
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,71
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), descriptions privées (en EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,71 1 772 455,18 1 772 455,18 1 1 772 455,18 1 1 772 455,18 1 1 772 455,18 1 1 772 455,18 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ESI, levées par l'instrument financier (er 7 089 820,71 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productifs
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), descriptions privées (en EUR)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productificaugmentation de l'emploi dans les
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO08 - Investissement productific augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutier
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productif augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutier 82,00
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/20138. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productif augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien 82,00
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO08 - Investissement productific augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutier 82,00 2,00
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productif augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien 82,00 2,00 (2,00)
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO08 - Investissement productif augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien 82,00 2,00 CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien d'entreprises bénéficiant d'un soutien
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productif augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien 82,00 2,00 CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien 24,00
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/201 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), d 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013] CO08 - Investissement productificaugmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien 82,00 2,00 CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien d'entreprises bénéficiant d'un soutien
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR) 38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR) 38.2.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.2.2. dont contributions privées (en EUR) IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisa mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), de 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	ESI, levées par l'instrument financier (en 7 089 820,7) 1 772 455,18 1 772 455,18 ation des indicateurs de la priorité ou de la lu règlement (UE) n° 1303/2013 CO08 - Investissement productif augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutier 82,00 2,00 CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutier 24,00

auquel contribue l'instrument financier	de nouvelles entreprises bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	4,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	CO03 - Investissement productif: nombre
auquel contribue l'instrument financier	d'entreprises bénéficiant d'un soutien
	financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	14,00
liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]		
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l		
Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	instrument imanerer, y compris ie ou ies	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument	2 - INNOVATION 2020	
financier dans le cadre d'un programme relevant des		
Fonds ESI		
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument	FEDER	
financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure		
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9,	01 - Renforcer la recherche, le	
premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013	développement technologique et	
soutenu(s) par l'instrument financier	l'innovation	
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords	2 311 656,32	
de financement selon l'objectif thématique individuel		
choisi dans le champ 3 (facultatif)		
4 autres programmes relevant des Fonds ESI ap	portant des contributions à l'instrument	
financier		
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes		
relevant des Fonds ESI apportant des contributions à		
l'instrument financier		
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œu	vre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il	Oui	
déjà commencé?		
II. Description de l'instrument financier et des	modalités de mise en œuvre [article 46,	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]		
5. Nom de l'instrument financier	WAPI 2020	
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument	Rue Defacqz, 17, 7800 ATH	
financier (nom du pays et ville)		
7. modalités de mise en œuvre		
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union	Non	
et gérés directement ou indirectement par la		
Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a),		
du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de		
contributions de programmes relevant de Fonds ESI		
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de		

l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national,	Investissement dans le capital de personnes
régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou	morales existantes ou nouvellement créées
sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	
contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b)	
et c), du règlement (UE) nº 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant	Instrument sur mesure
aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à	
l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument fi	
participations ou quasi-participations, autres produ combinées avec le produit financier conformément	
(UE) nº 1303/2013 9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des	Nor
micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134	1101
final	
9.0.3. Garanties	Noi
9.0.4. Actions	Ou
9.0.5. Quasi-participations	Ou
9.0.6. Autres produits financiers	Nor
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un	Nor
produit financier	1401
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit	
financier: subvention, bonification d'intérêts,	
contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE)	
nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier,	
conformément à l'article 38, paragraphe 6, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les	
instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4,	
point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de	
l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier	
séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre	e l'instrument financier visé à l'article 38
paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4	
nº 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés	
(UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
· · · · · · · · · · · · · · · · ·	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financi 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement

gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement) 11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the exante assessment regarding FI carried out as
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 13.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 14.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 15.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 16.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 17. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
l'instrument financier 11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 13.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 14. Autres 15. Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
financier 12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
ceuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
public; autre procédure 12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusiuons of the ex
experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex
on the basis of the conclusiuons of the ex
TAME ASSESSMENT TEVALUITY ET CALLEO OUL AS
stated in art. 37, §2 of said Regulation, and
meeting the criterias laid out in art.7 of the
delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec 24 janv. 201
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 4
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]
14. Montant total des contributions du programme 5 779 140,8
engagées dans l'accord de financement (en EUR)
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 311 656,3
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif) 2 311 656,3
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)
15. Montant total des contributions du programme 1 444 785,2
versées à l'instrument financier (en EUR)
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en 577 914,0
EUR)
15.1.1. dont FEDER (en EUR) 577 914,0
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)
15.1.3. dont FSE (en EUR)
15.1.4. dont Feader (en EÚR)
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)
15.2. dont montant total du cofinancement national (en 866 871,1
EUR)
15.2.1. dont montant total du financement national 866 871,1
public (en EUR)
15.2.2. dont montant total du financement national
privé (en EUR)
16. Montant total des contributions du programme
versées à l'instrument financier dans le cadre de

l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par	0,00
les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance	0,00
(en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément	
à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes	
de garanties capitalisées conformément à l'article 42,	
paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en	
EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	
investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	
conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le	
rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à	
l'instrument financier conformément à l'article 37,	
paragrapha 10 du ràglament (LIE) nº 1202/2012	
paragraphic ro, un regiennem (UE) n 1303/2013	
paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par	l'instrument financier pour investissemen
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de	l'instrument financier pour investissement s Fonds ESI et par priorité ou mesure
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE)	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013]
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par	l'instrument financier pour investissement es Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital &
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires,
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesur n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesur n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations,	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesur n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013 Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00 0,00
(uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaire finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par dans les bénéficiaires finaux, par programme de larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	l'instrument financier pour investissements Fonds ESI et par priorité ou mesure n° 1303/2013] Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés) Prêt 0,00 0,00

	1
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national	0,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les	
bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	0
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	0
soutien du produit financier	O .
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
	0
29.2.1. dont micro-entreprises	U
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou	0
nombre total de garanties fournies et mobilisées en	
raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	0,00
EUR) ou montant total engagé pour les garanties	
données et mobilisées en raison du défaut de paiement	
sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	0,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	
EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à	l'accord de financement
39.1. Effet de levier escompté pour les	7,24
prêts/garanties/participations ou quasi-	
participations/autres produits financiers, en référence à	
l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de	
référence pour les prêts/garanties/participations ou	
quasi-participations/autres produits financiers, par	
produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des	0,00
instruments financiers des Fonds ESI pour les	0,00
prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
process garantices, participations ou quasi-participations,	

par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés)
22.1. Type de produit financier proposé par	Actions
l'instrument financier	
24. Montant total des contributions du programme	400 000,00
engagées dans ces prêts, garanties, participations,	
quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds	160 000,00
ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme	340 000,00
versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts,	
microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans	
le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice	
des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 (000 00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds	136 000,00
ESI (en EUR)	126,000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	136 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	204.000.00
25.2. dont montant total du cofinancement national	204 000,00
public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national	
privé (en EUR)	2
27. Nombre de contrats de	3
prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de	3
prêts/garanties/participations ou de quasi-	3
participations/autres produits financiers effectués dans	
des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du	3
soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	3
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires	
finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fond	s ESL levées nar l'instrument financier (en
EUR)	, es par a mont amont infinitelli (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	524 000,00
ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en	

320 000,00	38.3.2. dont contributions privées (en EUR)
de financement	39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'
7,24	39.1. Effet de levier escompté pour les
	prêts/garanties/participations ou quasi-
	participations/autres produits financiers, en référence à
	l'accord de financement, par produit
4,85	39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de
	référence pour les prêts/garanties/participations ou
	quasi-participations/autres produits financiers, par
	produit
400 000,00	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des
	instruments financiers des Fonds ESI pour les
	prêts/garanties/participations ou quasi-participations,
	par produit (facultatif)
80 000,00	40. Valeur des investissements et des participations en
	actions (en EUR)
progrès accomplis dans sa mise en	VI. Performance de l'instrument financier et notamm
	place et dans la sélection des organismes mettant en
e 46, paragraphe 2, point f), du	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds)
	règlement (UE) n° 1303/2013]
Oui	32. Indiquer si l'instrument financier était toujours
	opérationnel à la fin de l'année de référence
	32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à
	la fin de l'année de référence, date de la liquidation.
	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien
ruments financiers à partir des	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur de la financier.
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement nº 1303/2013]	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, point de la company de la compan
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement nº 1303/2013]	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013] 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en
ruments financiers à partir des stissements en capital, par rapport i), du règlement n° 1303/2013 0,00 800,00	la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien financier, ressources du programme reversées au investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur daux années précédentes [article 46, paragraphe 2, poin 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI 37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à

204 000,00

EUR)
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)

coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais	
de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'ef	
réalisés par l'instrument financier et valeur des in	
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/20	13]
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	s ESI, levées par l'instrument financier (en
EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	3 467 484,48
ESI, engagées dans l'accord de financement avec	
l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds	866 871,12
ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	866 871,12
20.2.2.1	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	ation des indicateurs de la priorité ou de la
1 /	du règlement (UE) nº 1303/2013]
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis	du règlement (UE) nº 1303/2013]
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j),	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalis mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 11,00 2,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 11,00 2,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	du règlement (UE) n° 1303/2013] CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 11,00 2,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom)	du règlement (UE) n° 1303/2013 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 11,00 2,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalismesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier 41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation 41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation 41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	du règlement (UE) n° 1303/2013 CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise 11,00 2,00 CO28 - Recherche et innovation: nombre

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales | Critères non respectés | Mesures prises | Date limite | Organismes responsables | Action achevée dans les délais | Critères remplis | Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes Commentaire

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

				<u> </u>										
P	rojet CCI					e Date d'accord/approbation tacite				État d'avancement actuel - progrès financiers (% des				
		du GP	investissements	éligibles	notification/soumission	par la Commission	mise en œuvre (anné	e, d'achèvement	d'investissement	dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au	physiques - Principale phase de r	nise en principaux	premier marché de	
					prévue		trimestre)	prévue		coût total éligible)	œuvre du projet		travaux	

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du CCI	Phase de mise en	Montant total des	Total de l'aide	e Contribution du PO	Axe	Type de	Soumission [prévue] à	la Date [prévue] pour le début de	Fin	Principaux résultats et	Total des dépenses éligibles certifiées	Observations
PAC	œuvre du PAC	coûts éligibles	publique	au PAC	prioritaire	PAC	Commission	la mise en œuvre	[prévue]	réalisations	auprès de la Commission	

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Avannianitaina	2 - INNOVATION 2020
Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
	A THE ANALYSIS AND THE WALL ON THE PLACE OF PROVIDE
Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE
	iques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et ation, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées,
et les dispositions visa	nt à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du
	nnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, t e), du règlement (UE) n° 1303/2013]
Tourisme annea, point	vey, an regression (CD) is reversely
	t durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième
annea, point 1), du reg	glement (UE) n° 1303/2013]

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	3 138 922,30	1,60%
2	19 466 870,81	11,07%
3	898 700,00	0,72%
4	67 527 990,35	61,63%
5	13 030 194,65	38,25%
Total	104 062 678,11	15,27%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

- 12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013
- 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations
- 12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

N° 1303/2013]
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes
Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:
Notre PO n'est pas concerné par ce point
 □ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR) □ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR) □ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) □ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP) □ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN

[ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE)

FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

14.

14.5. échéan	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas t
spécific menac commi	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins ques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus és de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des inautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Documents

	Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
--	----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	-------------------	----------	--------------	------------

Total de contrôle pour toutes les données structurées: 1070025039

Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2014 (0,00 < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2015 (20 586,00 < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 20 598,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2015 (77 378,00 < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 78 767,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2014 (0,00 < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1,

FR FR

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2015 (89,90 < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 94,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2015 (87,00 < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 1.1.B, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 89,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 19,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 19,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 22,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 22,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2015 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2015 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 0,93). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2014 (1,22 < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2,

Gravité	Code	Messages
		priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2015 (1,59 < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 2,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: M, année: 2015 (null < 273,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 273,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 273,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: T, année: 2015 (null < 1 955,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 1 955,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 2.2.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 1 955,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2014 (53,00 < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2015 (null < 57,60). Veuillez vérifier.

FR FR

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2014 (53,00 < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2015 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 2.3.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 57,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2014 (598 694,25 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2015 (600 267,88 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 3.1.B, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 4.1, indicateur: 4.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 3 328,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 4.1, indicateur: 4.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 3 328,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, objectif spécifique: 4.5, indicateur: 4.5.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 2 078,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4g, objectif spécifique: 4.5, indicateur: 4.5.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 2 078,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2014 (598 694,25 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2015 (600 267,88 < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 5.2, indicateur: 5.2.B, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 605 658,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2014 (43,60 > 23,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: M, année: 2015 (64,20 > 23,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2014 (24,20 > 23,00). Veuillez vérifier.

FR E39

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3c, objectif
		spécifique: 1.2, indicateur: 1.2.A, catégorie de région: T, année: 2015 (23,90 > 23,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif
		spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: M, année: 2014 (1,18 > 0,94). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6g, objectif
		spécifique: 1.3, indicateur: 1.3.A, catégorie de région: T, année: 2014 (1,18 > 0,94). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif
		spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2014 (8,77 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 1a, objectif
		spécifique: 2.1, indicateur: 2.1.A, catégorie de région: M, année: 2015 (6,43 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b,
		objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: M, année: 2015 (13,60 < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b,
		objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: M, année: 2016 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b,
		objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: M, année: 2017 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b,
		objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: T, année: 2015 (13,60 < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b,
		objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b,
		objectif spécifique: 4.2, indicateur: 4.2.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c,
		objectif spécifique: 4.3, indicateur: 4.3.A, catégorie de région: T, année: 2015 (13,60 < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c,
		objectif spécifique: 4.3, indicateur: 4.3.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c,
		objectif spécifique: 4.3, indicateur: 4.3.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 13,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e,
		objectif spécifique: 4.4, indicateur: 4.4.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e,
		objectif spécifique: 4.4, indicateur: 4.4.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 4e,
		objectif spécifique: 5.1, indicateur: 5.1.A, catégorie de région: T, année: 2016 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 4e,
		objectif spécifique: 5.1, indicateur: 5.1.A, catégorie de région: T, année: 2017 (null < 34 960 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 055,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 055,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 075,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 274,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 315,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 315,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 355,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4g, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 355,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4g, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 424,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 560,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 560,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 687,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité
		d'investissement: 10a, indicateur: 6.1.a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,97 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4b, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4e, indicateur: 4.4.a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,54 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité
		d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,88 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 119,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité
		d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,08 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité
		d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.

FR FR

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4e, indicateur: 4.4.a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 132,91 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité
		d'investissement: 10a, indicateur: 6.1.b, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 6g, indicateur: 1.4.c, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité
		d'investissement: 6e, indicateur: 5.2 a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.e, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 147,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 147,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,81 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité
		d'investissement: 6e, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,76 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité
		d'investissement: 6e, indicateur: 5.2 a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 180,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 183,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité
		d'investissement: 6e, indicateur: 3.1 a, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 188,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 196,51 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 197,52 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.c, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 209,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 209,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 221,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 222,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4c, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 225,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 233,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 237,16 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 292,21 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 3 578,95 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4g, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 3 578,95 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4g, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 314,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 316,07 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 319,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité
		d'investissement: 6e, indicateur: 3.1 a, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 350,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.c, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 375,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 850,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 850,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 439,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 452,03 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 462,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 519,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4e, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 543,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 543,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 556,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 562,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 7 555,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 8 450,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4c, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 8 665,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 847,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 847,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 848,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité
		d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 947,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,93 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,54 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité
		d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 119,23 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité
		d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,08 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité
		d'investissement: -, indicateur: 4.1.a, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.c, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 133,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: 1.1.d, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 141,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,71 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité
		d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 194,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 2 525,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 845,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 418,13 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 445,40 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 445,40 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 506,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 730,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.

FR EAT

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 730,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité
		d'investissement: 3c, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.